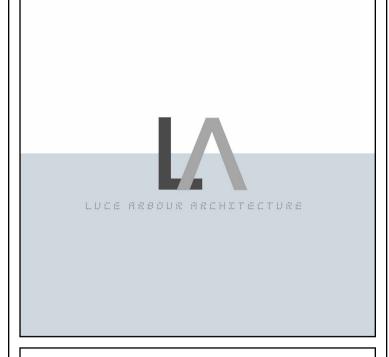


PROJET: PLANS POUR CONSTRUCTION NEUVE CLIENTS: MARIE-HÉLÈNE LAVOIE ET FÉLIX AUDY NO DU PROJET: 21-235

	Liste des dessins	
Numéro de la page	Titre de la page	Date de mise à jour
A000	PAGE TITRE	06/12/21
A001	NOTES GÉNÉRALES ET COMPOSITIONS TYPES	27/10/21
A200	PLAN DU SOUS-SOL	08/02/22
A201	PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE	08/02/22
A202	PLAN DE L'ÉTAGE	27/10/21
A203	PLAN DE TOIT	27/10/21
A204	PLANS AGRANDIS AMEUBLEMENT INTÉGRÉ	27/10/21
A300	ÉLÉVATION PRINCIPALE	27/10/21
A301	ÉLÉVATION DROITE	27/10/21
A302	ÉLÉVATION ARRIÈRE	27/10/21
A303	ÉLÉVATION GAUCHE	27/10/21
A304	ÉLÉVATIONS EXTÉRIEURES - MATÉRIAUX	06/12/21
A400	COUPE LONGITUDINALE	08/02/22
A401	COUPE TRANSVERSALE	27/10/21
A402	COUPE DE MUR TYPE ET DÉTAILS	27/10/21
A500	ESCALIERS	06/12/21



LUCE ARBOUR ARCHITECTURE 598-C, boulevard Perron Carleton-sur-Mer, QC G0C 1J0

Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date
CLIENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET FÉLIX AUDY		

# PAGE TITRE

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# PROJET :	21-235
Date	2022-02-15
Dessiné par	L.A.
Vérifié par	L.A.
Sceau	
LUCE ARBOUR T.P. 21919 DU OUDBEC	

A000

Scale

PLANS FINAUX POUR 2021-12-06

2022-02-15 14:06:09

#### **NOTES GÉNÉRALES**

- LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX SONT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR. IL EST DE SA RESPONSABILITI DE FOURNIR À SES SOUS-TRAITANTS TOUTES LES INFORMATIONS SUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX. LA DESCRIPTION DES TRAVAUX N'EST PAS LIMITATIVE. L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE AU CLIENT UN OUVRAGE COMPLET.
- TOUS LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET/OU DE CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SELON LES EXIGENCES DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ. DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC EN VIGUEUR ET DE TOUT AUTRES CODES ET RÈGLEMENTATIONS EN VIGUEUR. FOURNIR. INSTALLER ET ENTRETENIR LE MATÉRIEL
- PROVISOIR DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE REQUIS DURANT L'ÉXÉCUTION DES TRAVAUX. ENREGISTRER LE CHANTIER AUPRÈS DES
- ORGANISMES RÉGISSANT CE TYPE D'OUVRAGE ET EN ASSUMER LES COÛTS (CNESST, CCQ, etc.) PRÉVOIR TOUT SOUFFLAGE OU SURÉPAISSEUR QUI S'AVÉRERONT NÉCESSAIRES POUR CACHER TOUTES LES COMPOSANTES DE STRUCTURE, MÉCANIQUE ( PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ, VENTILATION, ETC.) ET CE, MÊME S'ILS NE SONT PAS INDIQUÉS AUX PLANS. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE PROFESSIONNEL / CLIENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX
- FOURNIR LES MATÉRIAUX DE RECHANGE UTILISABLES DANS UNE PROPORTION DE 5% DU NOMBRE TOTAL DE MATÉRIEL REQUIS POUR L'OUVRAGE : -PEINTURE (CONTENANTS NON-UTILISÉS DE CHAQUE COULEUR) -VINYLE -CÉRAMIQUE -PLINTHES ET MOULURES, SI **APPLICABLE**
- SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, UTILISER LES PRODUITS D'UN SEUL FABRIQUANT POUR UN MATÉRIAU OU UN ÉQUIPEMENT DE MÊME TYPE OU
- DE MÊME CLASSE. SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER AUX PLUS RÉCENTES INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRIQUANT CONCERNANT LES MÉTHODES D'INSTALLATION ET DE MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX ET DES
- ÉQUIPEMENTS. FOURNIR LES PIÈCES DE FIXATION ET LES ACCESSOIRES EN MÉTAL DE MÊME TEXTURE, COULEUR ET FINI QUE LE MÉTAL AUQUEL ILS SONT FIXÉS. ÉVITER QUE LES MATÉRIAUX DIFFÉRENTS SOIENT EXPOSÉS À UNE RÉACTION
- ÉLECTROLYTIQUE UTILISER DES ATTACHES, DES ANCRAGES ET DES CALES EN ACIER INOXYDABLES OU CONFORMES À UN USAGE EXTÉRIEUR POUR FIXER LES OUVRAGES
- L'ENTREPRENEUR EST TENU DE PRÉPARER SA SOUMISSION AVEC LES MATÉRIAUX, ACCESSOIRES ET APPAREILS SPÉCIFIÉS AUX PLANS ET DEVIS, CAR IL DOIT, SI LE CONTRAT LUI EST ACCORDÉ, FOURNIR ET POSER EXACTEMENT LESDITS MATÉRIAUX, ACCESSOIRES, ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS.
- S'ASSURER DE LA COMPATIBILITÉ DES MATÉRIAUX AVANT LEURS INSTALLATIONS OU LEURS APPLICATIONS, S'ASSURER QUE LES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE PRODUIRE DES RÉACTIONS CHIMIQUES OU ÉLECTROLYTIQUES SONT CONVENABLEMENT SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES PAR DES MATÉRIAUX ISOLANTS OU NEUTRALISANTS ACCEPTABLES.
- LE TERME "PRÉVOIR" DANS LES DOCUMENTS VEUT DIRE FOURNIR ET METTRE EN PLACE. LE TERME "TYPE" DANS LES DOCUMENTS VEUT DIRE S'APPLIQUE À TOUS LES ENDROITS OÙ CETTE MÊME

SITUATION SE PRÉSENTE, SAUF INDICATION

## **PORTÉE DES TRAVAUX**

CONTRAIRE.

- LES TRAVAUX FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT CONTRAT COMPRENNENT LA FOURNITURE DES TRAVAUX, LA MAIN D'OEUVRE, L'OUTILLAGE, LES ÉQUIPEMENTS, LES ÉCHAFAUDAGES ET TOUS LES AUTRES ACCESSOIRES ET PERMIS REQUIS POUR COMPLÉTER LES OUVRAGES DE CONSTRUCTION À LA SATISFACTION DU CLIENT ET DU PROFESSIONNEL. LE TOUT TEL QUE SPÉCIFIÉ ET CE, INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES APPLICABLES ET REQUIS POUR DE PAREILLES INTERVENTIONS À CE GENRE DE BÂTIMENT, À SON ÉTAT, À SA VOCATION ET SON UTILISATION.
- TOUS LES OUVRAGES DE PERCEMENT, DE PRÉPARATION ET DE FINITION RENDUS NÉCESSAIRES PAR L'INSTALLATION DE SYSTÈME DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ, ETC.

## **DOCUMENTS**

- L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER AU CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CE, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. AVISER LE PROFESSIONNEL DE TOUTE DIVERGEANCE OU OMISSION ENTRE LES DOCUMENTS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DOCUMENTS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE MAINTENIR AU CHANTIER UNE COPIE IMPRIMÉE DES PLANS À L'ÉCHELLE ORIGINALE.

## **CONDITIONS ET MISE EN OEUVRE DU CHANTIER**

- DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT RESPECTER LES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU
- GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET DE LA CNESST. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR LE CONTENEUR AINSI QUE LA CHUTE À DÉCHETS (SI NÉCESSAIRE) ET DE DISPOSER DES DÉCHETS SELON LA RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR. LA LOCALISATION DE CE DERNIER SERA COORDONNÉE SUR PLACE. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE PROTÉGER LES ZONES ADJACENTES AUX TRAVAUX (REVÊTEMENTS BITUMINEUX, PELOUSE, FENÊTRES, ESCALIERS, MURS EXTÉRIEURS, ETC.) ET SERA
- TENU RESPONSABLE DE TOUT BRIS OCCASIONNÉ L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER AVEC LE CLIENT LES COUPURES DE SERVICES NÉCESSAIRES À L'AVANCEMENT DU CHANTIER. PRÉVENIR UN MINIMUM DE 5 JOURS OUVRABLES À L'AVANCE L'ENTREPRENEUR COORDONNERA AVEC LE CLIENT
- LES ZONES POSSIBLES D'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX ET D'ÉQUIPEMENTS. LE CLIENT NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT VOL OU BRIS SUR LE CHANTIER

FOURNIR, INSTALLER ET ENTRETENIR TOUTES LES PROTECTIONS TEMPORAIRES SERVANT AU CONTRÔLE DES POUSSIÈRES, À LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS ET USAGERS AINSI QU'À LA DÉLIMITATION DU CHANTIER.

#### **NETTOYAGE**

PRÉVOIR UN NETTOYAGE QUOTIDIEN DU CHANTIER AINSI QU'UN NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX ET DES ZONES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX, INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES, À LA FIN DES TRAVAUX AFIN DE REMETTRE UN OUVRAGE COMPLET ET PROPRE AU CLIENT (INCLUANT LES LIEUX ET LES MATÉRIAUX).

#### MATIÈRES DANGEREUSES

- POUR FIN DE SOUMISSION, LES LIEUX SONT RÉPUTÉS ÊTRE SANS MATIÈRES DANGEREUSES. SI L'ENTREPRENEUR DÉCOUVRE DES MATIÈRES DANGEREUSES LORS DES TRAVAUX, IL DOIT IMMÉDIATEMENT AVERTIR LE CLIENT ET LE **PROFESSIONNEL**
- S'IL DOIT DISPOSER DE TEL MATÉRIEL, IL DOIT LE FAIRE EN RESPECTANT TOUTES LES NORMES ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.

#### DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

- LES MODÈLES SPÉCIFIÉS PEUVENT ÊTRE À TITRE INDICATIF. TOUTE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR LE CLIENT OU LE
- PROFESSIONNEL. TOUTE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DEVRA ÊTRE FAITE AVANT L'OBTENTION DU CONTRAT, LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR
- DE FAIRE LA DÉMONSTRATION DE L'ÉQUIVALENCE DU PRODUIT EN FOURNISSANT L'INFORMATION TECHNIQUE DU PRODUIT SPÉCIFIÉ PAR LE PROFESSIONNEL ET CELLE DU PRODUIT PROPOSÉ LE PROFESSIONNEL ET LE CLIENT SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER LA DEMANDE D'ÉQUIVALENCE.

#### **ÉCHANTILLON DE PRODUIT**

- SOUMETTRE DEUX (2) ÉCHANTILLONS DE PRODUITS AUX FINS DE VÉRIFICATION. ÉTIQUETER LES ÉCHANTILLONS EN INDIQUANT LEUR ORIGINE ET
- LEUR DESTINATION PRÉVUE AVISER LE PROFESSIONNEL / CLIENT PAR ÉCRIT, AU MOMENT DE LA PRÉSENTATION DES ÉCHANTILLONS DE PRODUITS, DES ÉCARTS QU'ILS PRÉSENTENT PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DES DOCUMENTS **CONTRACTUELS**
- LORSQUE LA COULEUR, LE MOTIF OU LA TEXTURE FAIT L'OBJET D'UNE PRESCRIPTION, SOUMETTRE TOUTE LA GAMME D'ÉCHANTILLON NÉCESSAIRES. LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ÉCHANTILLONS PAR LE PROFESSIONNEL / CLIENT NE SONT PAS CENSÉES FAIRE VARIER LE PRIX

CONTRACTUEL. SI C'EST LE CAS, EN AVISER LE

- PROFESSIONNEL/CLIENT PAR ÉCRIT AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX. APPORTER AUX ÉCHANTILLONS LES MODIFICATIONS QUI PEUVENT ÊTRE DEMANDÉES PAR LE PROFESSIONNEL/CLIENT TOUT EN RESPECTANT LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.
- LES ÉCHANTILLONS EXAMINÉS ET APPROUVÉS DEVIENDRONT LA NORME DE RÉFÉRENCE À PARTIR DE LAQUELLE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET LA QUALITÉ D'EXÉCUTION DES OUVRAGES FINIS ET INSTALLÉS SERONT ÉVALUÉES

## **DESSINS D'ATELIER**

- L'EXPRESSION DESSINS D'ATELIER DÉSIGNE LES DESSINS, SCHÉMAS, ILLUSTRATIONS, TABLEAUX, GRAPHIQUES DE RENDEMENT DE PERFORMANCE. DÉPLIANTS ET AUTRES DOCUMENTATIONS QUE DOIT FOURNIR L'ENTREPRENEUR POUR MONTRER EN
- DÉTAIL UNE PARTIE DE L'OUVRAGE VISÉ. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER LES MATÉRIAUX À UTILISER AINSI QUE LES MÉTHODES DE CONSTRUCTION. DE FIXATION OU D'ANCRAGE À EMPLOYER, ET DOIVENT CONTENIR LES SCHÉMAS DE MONTAGE. LES DÉTAILS DES RACCORDEMENTS. LES NOTES EXPLICATIVES PERTINENTES ET TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT NÉCESSAIRE À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. LORSQUE DES OUVRAGES OU DES ÉLÉMENTS SONT RELIÉS OU RACCORDÉS À D'AUTRES OUVRAGES OU D'AUTRES ÉLÉMENTS, INDIQUER SUR LES DESSINS QU'IL Y A EU COORDINATION DES PRESCRIPTIONS, QUELLE QUE SOIT LA SECTION AUX TERMES DE LAQUELLE LES OUVRAGES OU LES ÉLÉMENTS ADJACENTS SERONT FOURNIS ET INSTALLÉES. FAIRE DES RENVOIS AUX
- DEVIS ET AUX DESSINS. LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DESSINS D'ATELIER PAR LES PROFESSIONNELS NE SONT PAS CENSÉES FAIRE VARIER LE PRIX CONTRACTUEL. SI C'EST LE CAS, CEPENDANT, EN AVISER LE PROFESSIONNEL AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX.
- APPORTER AUX DESSINS D'ATELIER LES CHANGEMENTS QUI SONT DEMANDÉS PAR LE PROFESSIONNEL / CLIENT. EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS. AU MOMENT DE SOUMETTRE LES DESSINS DE NOUVEAU, AVISER LE PROFESSIONNEL PAR ÉCRIT DES MODIFICATIONS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉES EN SUS DE CELLES EXIGÉES.

## **STRUCTURE**

- IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ D'EFFECTUER UN TEST SUR LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL DU SITE DE CONSTRUCTION DE MANIÈRE À VALIDER AUPRÈS D'UN INGÉNIEUR LE TYPE DE FONDATIONS REQUISES.
- VALIDER AVEC UN INGÉNIEUR OU LE MANUFACTURIER DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE TOUTES LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE (POUTRES, COLONNES, CLOISONS PORTANTES, POUTRELLES ET FERMES DE TOITURE) ET AVISER LE PROFESSIONNEL / CLIENT DE TOUT CHANGEMENT SIGNIFICATIF QUI DEVRAIT ÊTRE APPORTÉ AUX ÉLÉMENTS STRUCTURAUX POUR ÊTRE CONFORME AUX NORMES EN VIGUEUR. FOURNIR ET INSTALLER DES LINTEAUX
- STRUCTURAUX EN ACIER GALVANISÉ AU-DESSUS DE TOUTES LES OUVERTURES OÙ IL Y A DE LA MAÇONNERIE AFIN DE SUPPORTER CELLE-CI. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE FAIRE VALIDER TOUTES LES DIMENSIONS ET LE CALIBRE PAR UN INGÉNIEUR.

PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE LORSQUE LES OUVERTURES SONT ALIGNÉES AVEC LE PLAFOND, PRÉVOIR DES LINTEAUX ENCASTRÉS. UN TRAITEMENT ANTI-POURRITURE EST REQUIS AUX

EXTRÉMITÉS DES POUTRES APPUYÉES SUR DE LA

- MAÇONNERIE OU DU BÉTON. LES EXTRÉMITÉS DES POUTRES EN ACIER DOIVENT
- ÊTRE ISOLÉES SUR UNE LONGUEUR DE 24". LE MANUFACTURIER D'ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DOIT S'ASSURER DE FABRIQUER DES ÉLÉMENTS CONFORMES SELON LES DIMENSIONS INDIQUÉES AUX PLANS ET MENTIONNER AU PROFESSIONNEL / CLIENT TOUT ÉLÉMENT DEVANT ÊTRE MODIFIÉ POUR S'ADAPTER AUX NORMES ET CODES EN VIGUEUR
- DES CONTREVENTEMENTS TEMPORAIRES ET PERMANENTS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS AUX FERMES DE TOIT SELON LES NORMES EN VIGUEUR DES CONTREVENTEMENTS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS DANS LES COINS DE MUR EXTÉRIEURS

(CONTREPLAQUÉ 1/2". PANNEAU OSB 1/2" OU BARRE

- MÉTALLIQUE EN T À 45 DEGRÉS). LE FOURNISSEUR DE TOUT ÉLÉMENT DE STRUCTURE DE TOITURE AINSI QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRONT TENIR COMPTE DE LA LOCALISATION DES **ÉVENTS, LUCARNES, CHEMINÉES ET TOUT AUTRE** ÉLÉMENT POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LA CONCEPTION ET L'EMPLACEMENT DES FERMES DE
- LE FOURNISSEUR DE POUTRES, POUTRELLES, SOLIVES ET TOUT AUTRE ÉLÉMENT DE STRUCTURE DE PLANCHER AINSI QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRONT TENIR COMPTE DE LA LOCALISATION DE TOUT ÉLÉMENT DE PLOMBERIE, GAINES DE VENTILATION, CHEMINÉES ET AUTRE ÉLÉMENT TRAVERSANT LES PLANCHERS POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LA CONCEPTION ET L'EMPLACEMENT DE éLéMENTS STRUCTURAUX NOMMéS;

#### **FONDATIONS**

- CES PLANS ONT ÉTÉ PRÉPARÉS EN FONCTION D'UN SOL AYANT UNE CAPACITÉ PORTANTE STANDARD. SOIT ENVIRON 2000 LBS/PC. SI LE SOL A UNE CAPACITÉ PORTANTE SIGNIFICATIVEMENT INFÉRIEURE, AJUSTER LES DIMENSIONS DES SEMELLES, EMPATTEMENTS, DALLES ET TREILLIS MÉTALLIQUES EN FONCTION DE LA CAPACITÉ RÉELLE OBSERVÉE.
- DE MANIÈRE GÉNÉRALE ET EN VERTU DU PLAN DE GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, LE DEGRÉ DE RÉSISTANCE MINIMAL DU BÉTON DEVRAIT ÊTRE DE 20 MPA POUR LES SEMELLES, LES MURS DE FONDATIONS ET LES ÉQUERRES. DE 25 MPA POUR LA DALLE DU SOUS-SOL ET DE 32 MPA POUR LA DALLE DU GARAGE ET LE PERRON. IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE DE MODIFIER À LA HAUSSE CES RÉSISTANCES SELON LE TYPE DE SOL DU SITE DE CONSTRUCTION.
- S'ASSURER QUE LES ÉLÉMENTS D'ARMATURE D'ACIER REQUIS POUR LE BÉTON SONT CONFORMES AU CODE EN VIGUEUR ET À LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL. LE BÉTON UTILISÉ DOIT ÊTRE PRODUIT ET LIVRÉ PAR UNE USINE DÉTENANT UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ.

#### **CHARPENTERIE & CLOISONS**

#### GÉNÉRALITÉS

- L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER L'ENSEMBLE DES CLOISONS REQUISES ET S'ASSURER QUE CELLES-CI SOIENT FIXÉES DE FAÇON ROBUSTE.
- PRÉVOIR TOUS LES FONDS DE FIXATION NÉCESSAIRES AVEC UN CONTREPLAQUÉ POUR TOUS MOBILIER INTÉGRÉ, LES BARRES D'APPUIS, SUPPORTS DE DOUCHE, ET TOUS LES AUTRES ACCESSOIRES NON MONTRÉS AUX PLANS. COORDONNER LEUR HAUTEUR AVEC LES PLANS DE DESIGN / ÉBÉNISTERIE ET/OU LE CLIENT. MATÉRIAUX
- CONTREPLAQUÉ DE BOIS TENDRE CANADIEN CONFORME À LA NORME ACNOR 0151-M1978. CLASSIFICATION CONSTRUCTION, CATÉGORIE STANDARD (G1F) D'ÉPAISSEUR INDIQUÉE. CONTREPLAQUÉ DE SAPIN DOUGLAS (BC FIR), CONFORME À LA NORME ACNOR 0121, CLASSIFICATION CONSTRUCTION, CATÉGORIE
- STANDARD, D'ÉPAISSEUR INDIQUÉE. BOIS DE CONSTRUCTION CONFORME À LA NORME
- ACNOR 0141. PANNEAU DE GYPSE STANDARD : CONFORME À LA NORME ACNOR A82.27-M1977, TYPE ORDINAIRE ET TYPE X. SELON LES INDICATIONS ET DE DIMENSIONS
- ET PROFIL APPROPRIÉS À L'OUVRAGE. PRODUITS POUR JOINTS CONFORMES À LA NORME ACNOR A82.31-1980, SANS AMIANTE.
- RUBAN DE RENFORCEMENT CONFORME À LA NORME ACNOR A82.27-M1977, PRÉ-LISSÉ. FOURRURES MÉTALLIQUES, CLOUS, VIS, AGRAFFES, MOULURES D'AFFLEUREMENT ET RENFORTS D'ANGLES CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR LES PLUS RÉCENTES ET À L'USAGE COMMERCIAL
- COURANT. LAINE EN NATTE INSONORISSANTE EN FIBRE DE VERRE DE DENSITÉ APPROPRIÉE, CONFORME À LA NORME A101-M1963, TYPE 1A DE ACNOR. **EXÉCUTION**
- CONSTRUIRE LES NOUVELLES CLOISONS EN LES FIXANT SOLIDEMENT. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, FOURNIR ET INSTALLER DES MOULURES À GYPSE EN "L" AUX EXTRÉMITÉS ET JONCTIONS DES GYPSES ET DES AUTRES MATÉRIAUX.
- PRÉPARER LES SURFACES DE PLANCHER EN VUE DE L'INSTALLATION DES REVÊTEMENTS DE SOL LES DIMENSIONS EXTÉRIEURES SONT PRISES À
- PARTIR DE LA FACE EXTÉRIEURE DES FONDATIONS. LES DIMENSIONS INTÉRIEURES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE INTÉRIEURE DES COLOMBAGES DES MURS EXTÉRIEURS ET LES CENTRES DES CLOISONS.

### **PORTES ET FENÊTRES**

- TOUTES DIMENSIONS DE PORTES ET FENÊTRES DONNÉES SUR LES PLANS SONT à TITRE INDICATIF SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR LES DIMENSIONS EXACTES DE LA PART DU FOURNISSEUR DE PORTES ET FENÊTRES POUR
- L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. TOUTES LES PORTES INTÉRIEURES AU REZ-DE-CHAUSSÉE ONT UNE HAUTEUR DE 8'-0". CELLES DU SOUS-SOL ONT UNE HAUTEUR 7'-0".
- FOURNIR ET INSTALLER L'ENSEMBLE DES PIÈCES DE QUINCAILLERIE REQUISES AU BON FONCTIONNEMENT DES PORTES ET DES FENÊTRES DU BÂTIMENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES FENÊTRES SERVANT DE SORTIE DE SECOURS SONT CONFORMES À L'ARTICLE 9.9.10.1 DU C.C.Q. ET/OU LA NORME "EGRESS" SELON LAQUELLE UN OUVRANT DE FENÊTRE DOIT FOURNIR UEN OUVERTURE DÉGAGÉE MINIMALE DE 543 POUCES CA. ET N'AVOIR AUCUNE DIMENSION LIBRE INFÉRIEURE À 15".
- TOUTES LES FENÊTRES AYANT UN OUVRANT DONT LE BAS EST SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER INTÉRIEUR ET À PLUS DE 71" DU SOL EXTÉRIEUR DOIVENT ÊTRE MUNIES D'UN DISPOSITIF LIMITANT L'OUVERTURE DE LA FENÊTRE À 4" MAXIMUM CONFORMÉMENT À l'ARTICLE 9.8.8.1 DU C.C.Q. LORSQUE SITUÉ DANS UNE CHAMBRE, CE DISPOSITIF DOIT ÊTRE CONFORME À L'ARTICLE 9.9.10.1 DU C.C.Q.

#### **QUICAILLERIE**

L'ENTREPRENEUR DEVRA SE COORDONNER AVEC LE CLIENT ET SON SOUS-TRAITANT QUANT AUX CHEMINS DE CLÉS ET AUTRES EXIGENCES TELS QU'UN INTERCOM ET SYSTÈMES DE SÉCURITÉ. LA QUINCAILLERIE DEVRA ÊTRE AJUSTÉE EN CONSÉQUENCE DES CHOIX.

## PAREMENTS EXTÉRIEURS ET TOITURE

- TOUS LES PAREMENTS EXTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES NORMES DU FABRICANT.
- LAISSER UN DÉGAGEMENT MINIMUM DE 2" ENTRE LA SURFACE D'UN TOIT ET UN REVÊTEMENT EXTÉRIEUR SENSIBLE À l'HUMIDITÉ.
- IL EST OBLIGATOIRE DE VENTILER ADÉQUATEMENT UNE TOITURE, SAUF SI CELLE-CI EST CONÇUE DE MANIÈRE À NE PAS DEVOIR L'ÊTRE. LES VENTILATEURS ET LEUR CONFIGURATION DOIVENT RESPECTER LES NORMES EN VIGUEUR ET LES RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS.

#### ÉLECTRICITÉ ET ALARME-INCENDIE

- FOURNIR ET INSTALLER UN SYSTÈME ÉLECTRIQUE CONFORME AUX CODES ET NORMES EN VIGUEUR
- POUR L'ENSEMBLE DES AMÉNAGEMENTS. LA POSITION DES CONTRÔLES AU MUR DEVRA ÊTRE COORDONNÉE ET APPROUVÉE PAR LE
- PROFESSIONNEL / CLIENT AVANT LES TRAVAUX COORDONNER LES BESOINS ÉLECTRIQUES DU CLIENT ET S'ASSURER DE FOURNIR LE NOMBRE DE PRISES MINIMALES CONFORMES AUX CODES EN
- VIGUEUR. COORDONNER SUR PLACE LA HAUTEUR (APPAREILS SUSPENDUS) ET LA POSTION DES
- APPAREILS D'ÉCLAIRAGE EN AUCUN CAS LE FILAGE ÉLECTRIQUE ET LE FILAGE DE COMMUNICATION NE DEVRONT ÊTRE
- INSTALLÉS DANS LES MÊMES CONDUITS. FOURNIR ET INSTALLER UN MINIMUM DE DEUX (2) PRISES COMPTOIR DANS LA CUISINE. COORDONNER LEUR EMPLACEMENT AVEC LE
- SAUF SI ELLES EN SONT DÉPOURVUES, FOURNIR ET INSTALLER UNE PRISE DDFT POUR RASOIR DANS LES SALLES DE BAIN.
- DISSIMULER LE CABLÂGE EN SURFACE DES MURS EXTÉRIEURS, DES CLOISONS ET DES PLAFONDS DANS DES GAINES DE PROTECTION APPROPRIÉES DISSIMULER LES BOÎTES DE RACCORDEMENT EN SURFACE DES MURS EXTÉRIEURS, DES CLOISONS ET DES PLAFONDS À L'INTÉRIEUR DE CEUX-CI.
- SELON LA NORME 9.10.19 DU C.C.Q., UN DÉTECTEUR DE FUMÉE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS CHAQUE CHAMBRE ET MINIMALEMENT UN PAR ÉTAGE. DANS LES CORRIDORS ET AU SOUS-SOL CEUX-CI DOIVENT ÊTRE RACCORDÉS DE FAÇON PERMANENTE AU SYSTÈME ÉLECTRIQUE ET ÊTRE
- MUNIS D'UNE PILE AUXILIAIRE. SELON LA MÊME NORME (9.10.19), UN DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS TOUTE RÉSIDENCE MUNI D'UN APPAREIL DE COMBUSTION (FOYER OU AUTRE) OU D'UN GARAGE ANNEXÉ À LA RÉSIDENCE. CEUX-CI DOIVENT ÊTRE RACCORDÉS DE FAÇON PERMANENTE AU SYSTÈME ÉLECTRIQUE ET ÊTRE MUNIS D'UNE PILE
- AUXILIAIRE. VALIDER ET COORDONNER L'EMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE AVEC LE CLIENT

### **CHAUFFAGE ET VENTILATION**

- L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE APPROUVER AU PROFESSIONNEL / CLIENT UN PLAN DE DISTRIBUTION DES ÉLÉMENTS DE VENTILATION AVANT LES
- TRAVAUX. FOURNIR ET INSTALLER DANS CHAQUE SALLE DE BAIN DU BÂTIMENT UN ÉVACUATEUR CONFORME À L'ARTICLE 9.32.1.2 DU C.C.Q. OU RACCORDÉ AU SYSTÈME DE VENTILATION DE LA RÉSIDENCE. FOURNIR ET INSTALLER DES GAINES ISOLÉES EN ACIER GALVANISÉ, UN CAPOTIN EN ACIER PRÉPEINT ET UNE CONNECTION ÉLECTRIQUE AVEC
- INTERRUPTEUR. S'ASSURER QUE LES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE SONT CONFMORMES AUX NORMES ET EXIGENCES EN
- VIGUEUR. FOURNIR ET INSTALLER DES VENTILATEURS DE TOIT ET S'ASSURER DE SUIVRE LES RECOMMENDATIONS DU FABRIQUANT.
- PRÉVOIR L'ÉVACUATION DE LA SÉCHEUSE ET SON CAPOTIN EN ACIER PRÉPEINT. VOIR ÉLÉVATIONS.
- S'ASSURER DE RESPECTER TOUTES LES NORMES ET CODES EN VIGUEUR POUR LES FOYERS ET LEUR CHEMINÉE, QU'ELLE SOIENT AU GAZ, AU BOIS, AU **GRANULES OU AUTRE**

#### VENTILATION DE L'ENTRETOIT

ARTICLE 9.19.1.2. LA SURFACE LIBRE DE L'ENSEMBLE DES ORIFICES DE VENTILATION DOIT ÊTRE D'AU MOINS 1:300 DE LA SURFACE DE PLAFOND RECOUVERT PAR L'ISOLANT.

ARTICLE 9.19.1.2.2) SI LA PENTE DU TOIT EST INFÉRIEURE À 1:6, L'ENSEMBLE DES ORIFICES DE VENTILATION DOIVENT OFFRIR UNE SURFACE LIBRE D'AU MOINS 1/150 DE LA SURFACE DU PLAFOND RECOUVERT D'UN ISOLANT. ARTICLE 9.19.1.2.3)

LES ORIFICES DE VENTILATION DOIVENT ÊTRE SITUÉS DANS LE TOIT, EN DÉBORD DE TOIT, DANS LES PIGNONS OU À PLUSIEURS DE CES ENDROITS À LA FOIS ET DOIVENT ÊTRE RÉPARTIS A) ÉGALEMENT SUR LES FACES OPPOSÉES DU BÂTIMENT;

B) AVEC AU MOINS 25% DE LA VENTILATION EXIGÉE EN PARTIE SUPÉRIEURE; ET C) AVEC AU MOINS 25% EN PARTIE INFÉRIEURE.

#### **PLOMBERIE**

- FOURNIR ET INSTALLER UN SYSTÈME DE PLOMBERIE
- CONFORME AU CODE DE PLOMBERIE EN VIGUEUR. FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS DE PLOMBERIE MONTRÉS AUX PLANS. MODÈLES À COORDONNER AVEC LE CLIENT. ASSURER LES BRANCHEMENTS ET ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE CHAQUE APPAREIL.
- PRÉVOIR UNE ENTRÉE D'EAU ET UN RENVOI POUR **UNE LAVEUSE** PRÉVOIR UNE SORTIE D'EAU EXTÉRIEURE ANTIGEL

## ESCALIERS ET GARDE-CORPS

- LES ESCALIERS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR.
- LES GARDE-CORPS ET LA HAUTEUR DE CEUX-CI DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME 9.8.8.5 DU C.C.Q. ET NE PAS PERMETTRE NI L'ESCALADE NI LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÊTRE

## **GÉNIE CIVIL**

ASSURER LES BRANCHEMENTS SANITAIRES REQUIS, CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR ET EN COORDINATION AVEC LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE APPLICABLE

#### **COMPOSITIONS TYPE**

- <u>T1</u> TOIT A VERSANTS (R-61.9)
  - REVÊTEMENT DE TOITURE - MEMBRANE DE PROTECTION DE DÉBORD
  - CONTREPLAQUÉ 3/4" EMBOUVETÉ
  - FERMES DE TOIT PRÉ-USINÉES @ 24" c/c - ISOLANT DE FIBRE CELLULOSIQUE EN VRAC, 15" (R-54.1)
  - PANNEAU DE POLYISOCYANURATE 1"
  - MEMBRANE PARE-VAPEUR/PARE-AIR
- FOURRURES HORIZONTALES 1"x3" @ 16" c/c - PANNEAUX DE GYPSE 1/2"

#### MUR DE FONDATION TYPE (ÉP. / R18.4) MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ

- MUR DE FONDATION 8" - PANNEAUX DE POLYSTYRÈNE EXPANSÉ
- TYPE II, 3"
- PARE-VAPEUR/PARE-GAZ - FOURRURES HORIZONTALES 1"x3" @ 16" c/c - PANNEAUX DE GYPSE 1/2"

## <u>F2</u>

- MUR DE FONDATION GARAGE - MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ
- MUR DE FONDATION 10" - PANNEAUX DE POLYSTYRÈNE EXPANSÉ TYPE II, 1"

#### MUR EXTÉRIEUR (ÉP. 91/4" / R25.66) - REVÊTEMENT EXTÉRIEUR (À CLIN OU

- MACONNERIE) - FOURRURES VERTICALES 1"x3" @ 16" c/c
- MEMBRANE PARE-AIR
- PANNEAU ISOLANT ISOCLAD 11/4"
- PANNEAU OSB 7/16" - MONTANTS 2"x6" @ 16" c/c
- LAINE MINÉRALE 5 1/2" R-20 - PARE-VAPEUR
- FOURRURES HORIZONTALES 2"x3" @ 16" c/c - PANNEAUX DE GYPSE 1/2"

## M1b MUR EXTÉRIEUR DU GARAGE

- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR
- FOURRURES VERTICALES 1"x3" @ 16" c/c
- MEMBRANE PARE-AIR
- PANNEAU OSB 7/16"
- MONTANTS 2"x6" @ 16" c/c - LAINE MINÉRALE 5 1/2" R-20
- PARE-VAPEUR - FOURRURES HORIZONTALES 1"x3" @ 16" c/c

# - REVÊTEMENT DE FINITION INTÉRIEURE

- M2 MUR MITOYEN (MAISON/GARAGE)
  - PANNEAUX DE GYPSE 1/2" - FOURRURES VERTICALES 1x3" @ 16" c/c
  - MEMBRANE PARE-VAPEUR
- MONTANTS 2"x6" @ 16" c/c
- LAINE MINÉRALE 5 1/2" R-20 - PANNEAU OSB 7/16" PERFORÉ
- ISOLANT EXPANSÉ 1"
- MEMBRANE PARE-AIR/PARE-GAZ, **JOINTS SCELLÉS**
- FOURRURES 1x3" @ 16" c/c - GYPSE 5/8" TYPE X

  - MUR PORTEUR INTÉRIEUR (ÉP. 6 1/2")
- PANNEAUX DE GYPSE 1/2" - MONTANTS 2"x6" @ 16" c/c

## - ISOLANT DE FIBRE DE VERRE 5 1/2"

- PANNEAUX DE GYPSE 1/2"
- M4 MUR INTÉRIEUR (ÉP. 4 1/2")

- MONTANTS 2"x4" @ 16" c/c

- PANNEAUX DE GYPSE 1/2"
- PANNEAUX DE GYPSE 1/2"
- M4a MUR INTÉRIEUR INSONORISÉ (ÉP. 4 1/2")
- PANNEAUX DE GYPSE 1/2"
- MONTANTS 2"x4" @ 16" c/c

#### - ISOLANT DE FIBRE DE VERRE 3 1/2" - PANNEAUX DE GYPSE 1/2"

<u>D1</u>

- DALLE DU SOUS-SOL
- REVÊTEMENT DE PLANCHER - MOUSSE DE POLYÉTHYLÈNE AVEC LATTE
- DALLE DE BÉTON 4" - PARE-VAPEUR SCELLÉ
- POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ ISOLOFOAM 2" - 8" DE GRAVIER

- SOL NON REMANIÉ

**INTÉGRÉE 1/2"** 

- **DALLE SUR SOL** (GARAGE) - DALLE DE BÉTON 6"
- PARE-VAPEUR SCELLÉ - POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ ISOLOFOAM 2"
- -8" DE GRAVIER - SOL NON REMANIÉ
- PLANCHER DU REZ-DE-CHAUSSÉE / ÉTAGE - REVÊTEMENT DE PLANCHER
- CONTRREPLAQUÉ 3/4" VISSÉ ET COLLÉ - POUTRELLES HYBRIDES AJOURÉES 11 1/2" @ 16" c/c
- FOURRURES HORIZONTALES 1"x3" @ 24" c/c - PANNEAUX DE GYPSE 1/2"



LUCE ARBOUR ARCHITECTURE 598-C, boulevard Perron Carleton-sur-Mer, QC G0C 1J0

Tél.: (581) 886-4428

Courriel: info@lucearbourarchitecture.com

Web: www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date

CLIENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET **FÉLIX AUDY** 

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# NOTES GÉNÉRALES **ET COMPOSITIONS**

**TYPES** 

# PROJET 21-235 2022-02-15 Date

Vérifié par

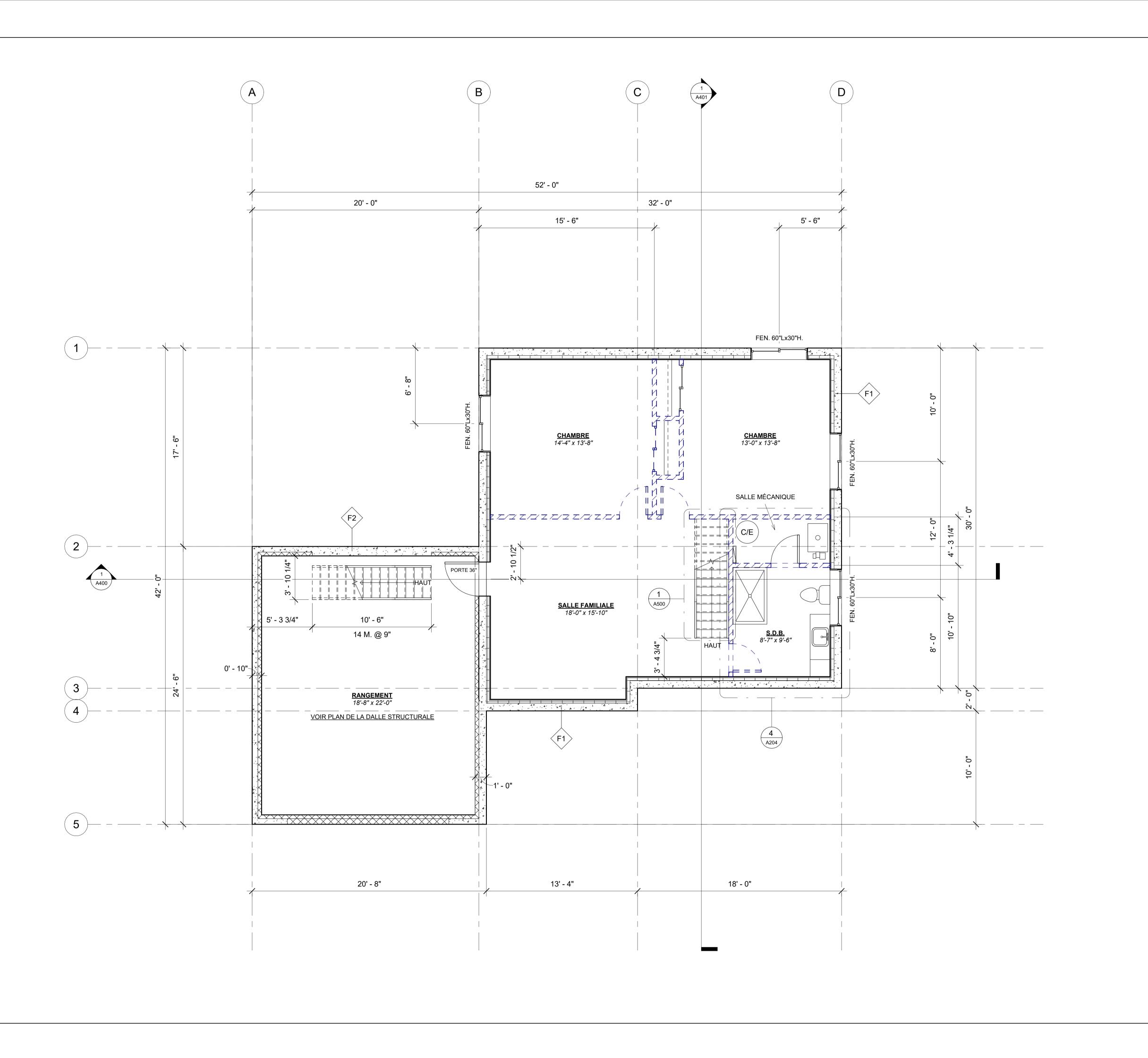
Dessiné par

Sceau

21919 DU QUÉBEC

A001

Scale





Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date	
CLIE	CLIENT : MADIE HÉLENE LAVOIE ET		

CLIENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET FÉLIX AUDY

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# PLAN DU SOUS-SOL

# PROJET : 21-235

Date 2022-02-15

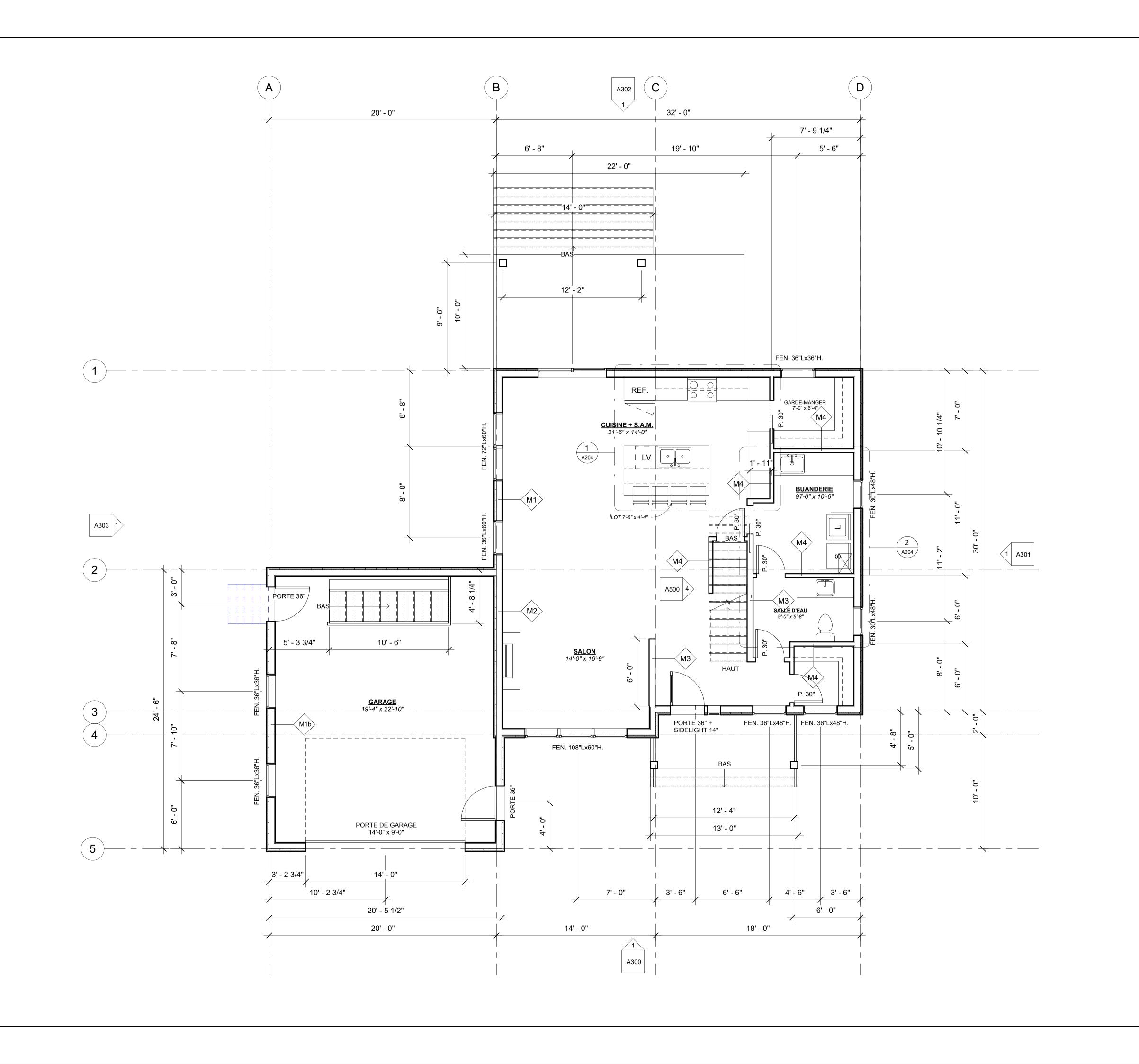
Dessiné par L.A.

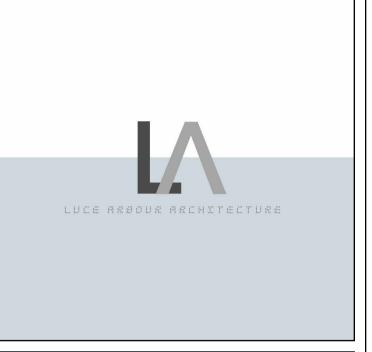
Vérifié par L.A.



Sceau

A200





Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date
	<u> </u>	
\\		<u> </u>
CLIE	NT : MARIE-HÉLENE LA\	OIF FT

FELIX AUDY

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

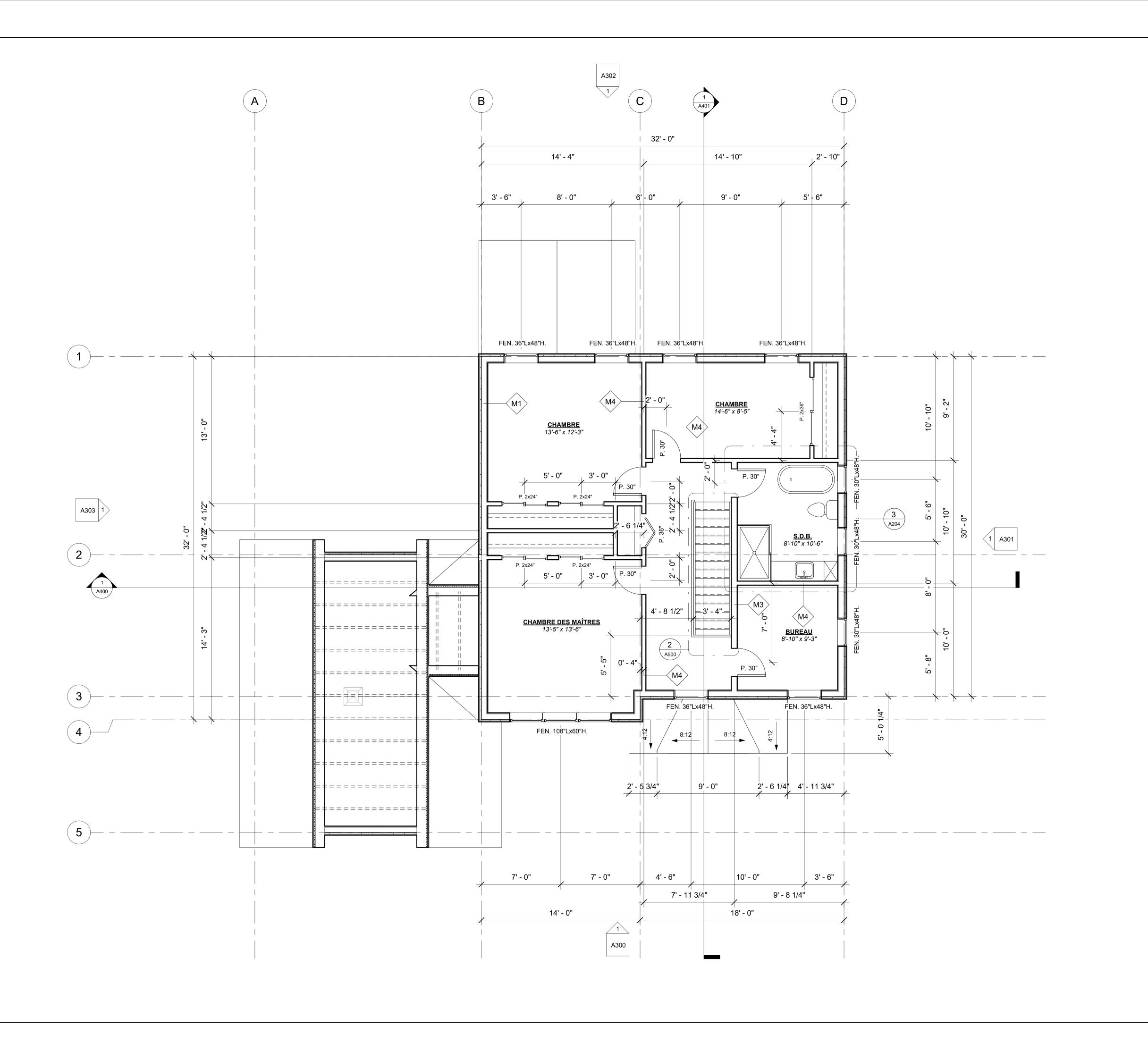
# PROJET : 21-235 2022-02-15 Date Dessiné par Vérifié par

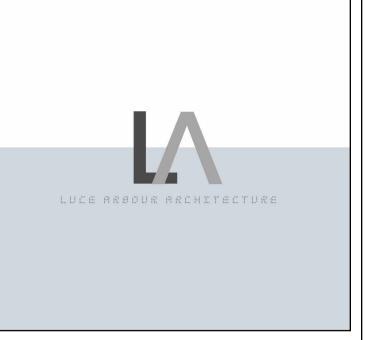
Sceau



A201

1/4" = 1'-0" Scale





Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date
	NT · MARIF-HÉI ENE I A\	/OIE ET

CLIENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET FÉLIX AUDY

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# PLAN DE L'ÉTAGE

# PROJET : 21-235

Date 2022-02-15

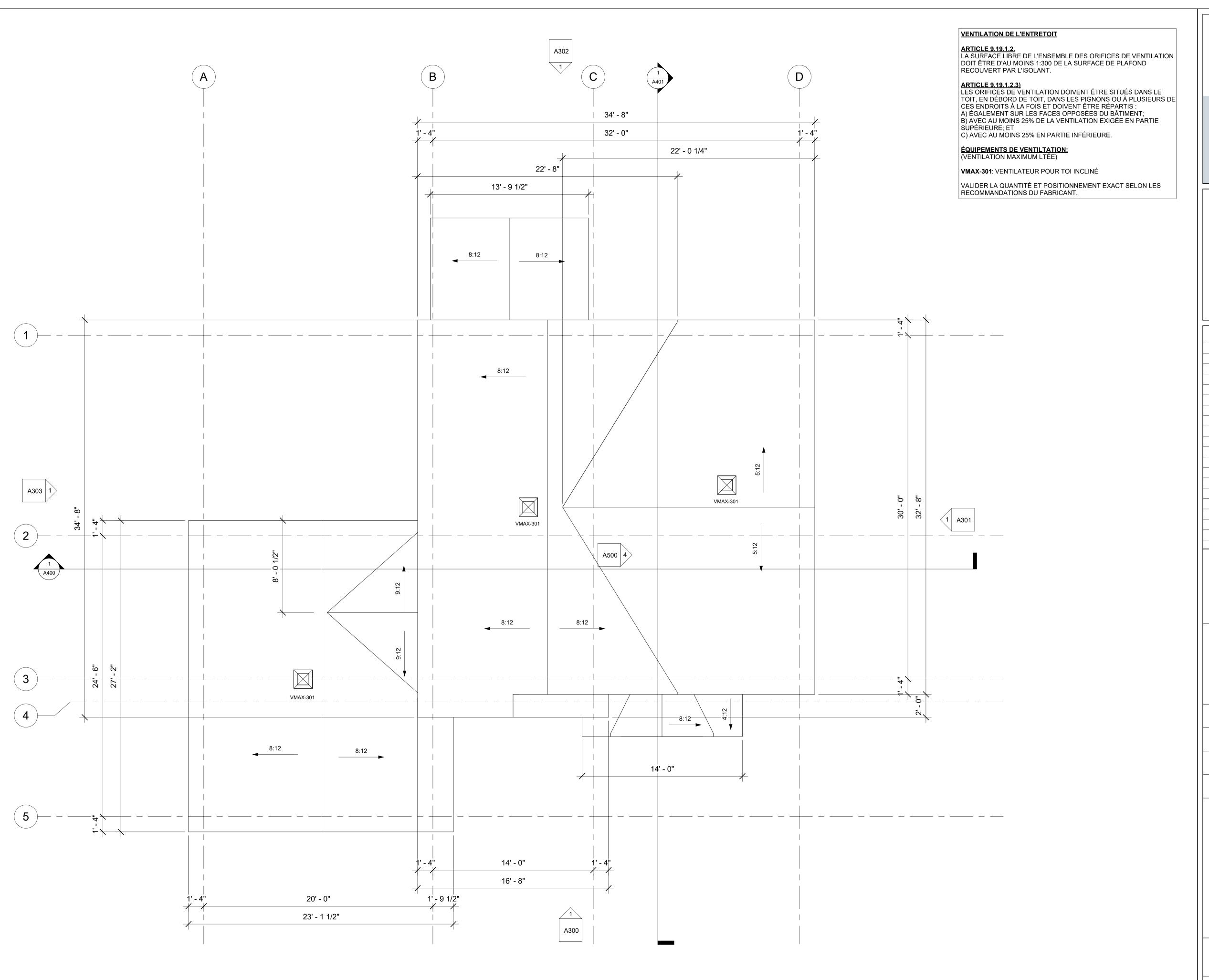
Dessiné par L.A.

Vérifié par L.A.

Sceau



A202





Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date

CLIENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET FÉLIX AUDY

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

## PLAN DE TOIT

# PROJET : 21-235

Date 2022-02-15

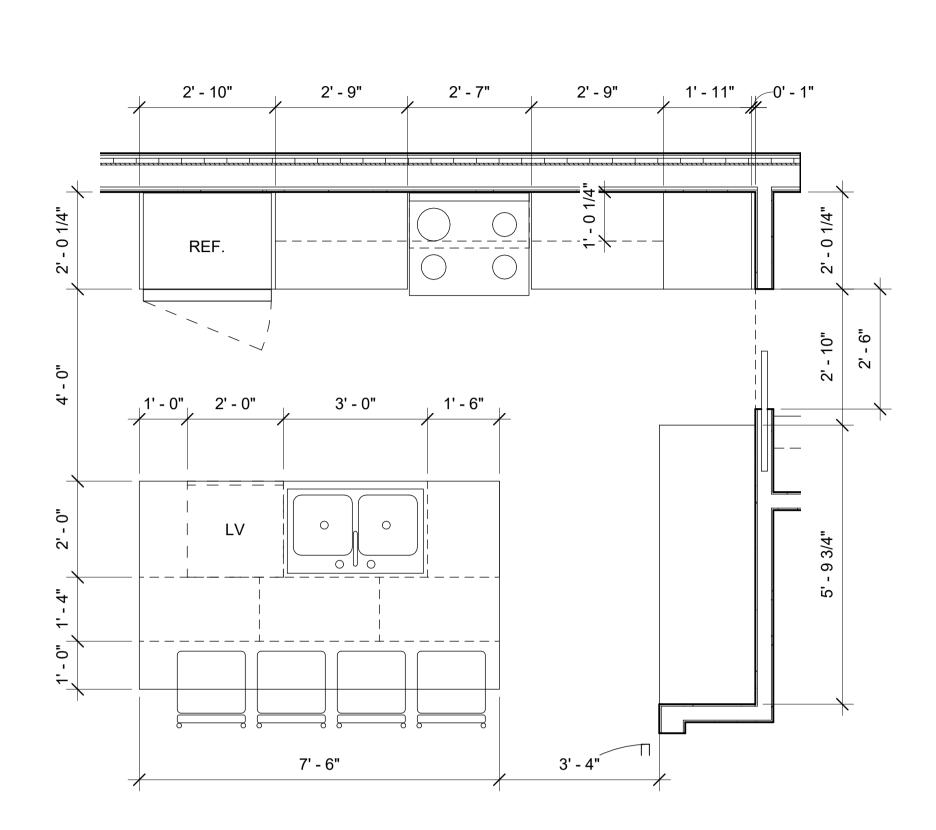
Dessiné par L.A.

Vérifié par L.A.

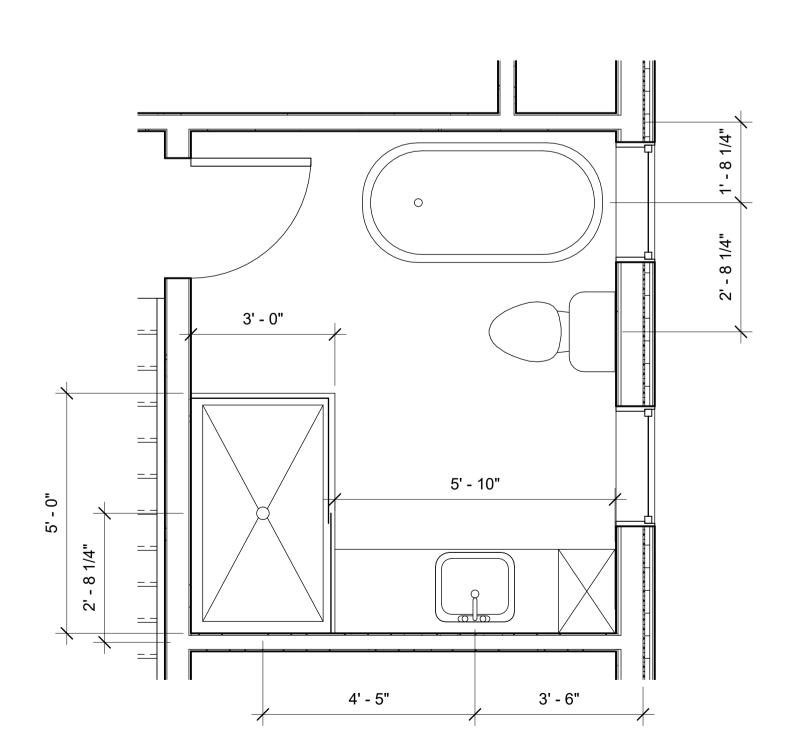
Sceau



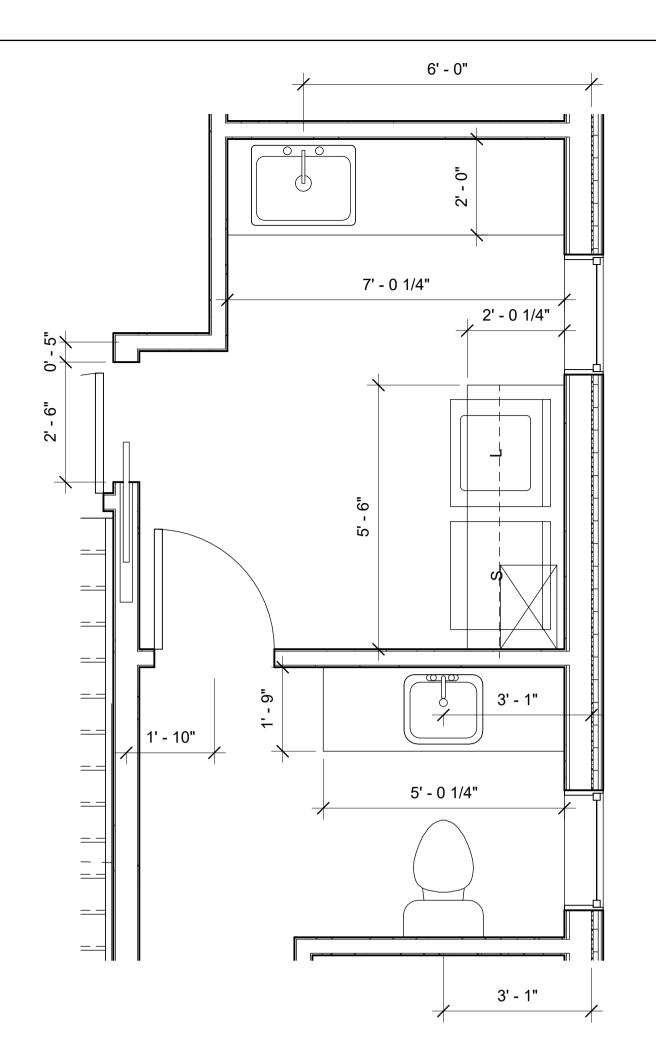
A203



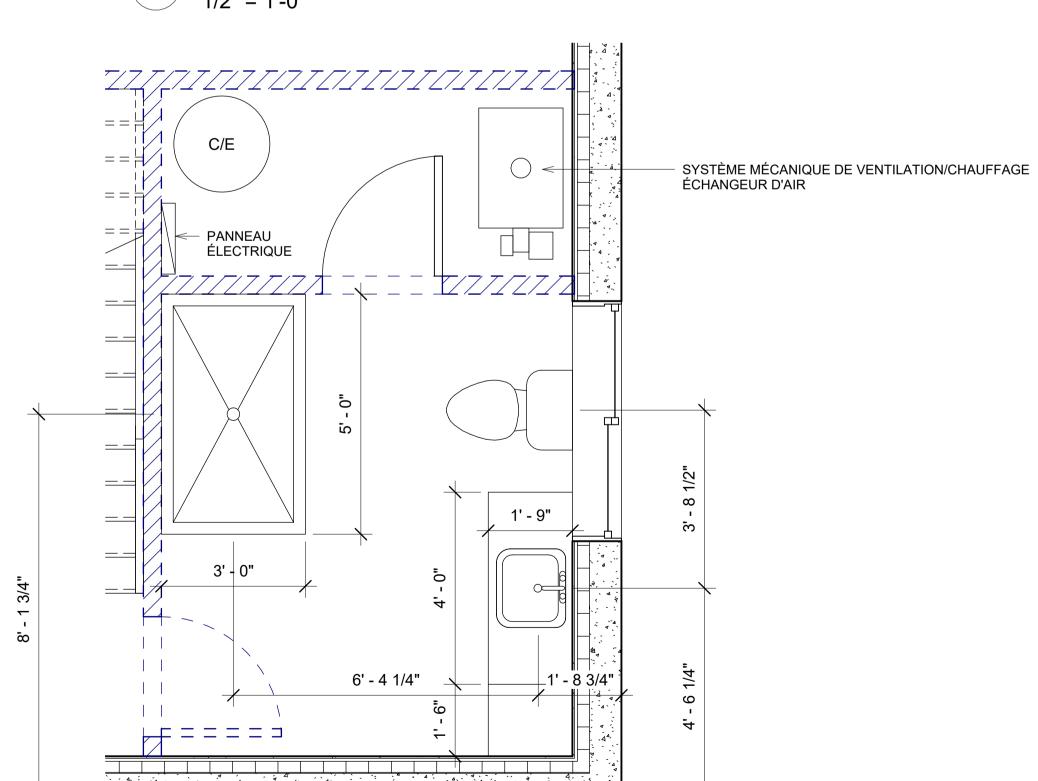




Salle de bain étage



Plan salle d'eau / buanderie



Plans S.D.B. sous-sol



Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

N 1	<b>D</b> ' ('	
No.	Description	Date
1		
CLIENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET FÉLIX AUDY		

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# PLANS AGRANDIS **AMEUBLEMENT** INTÉGRÉ

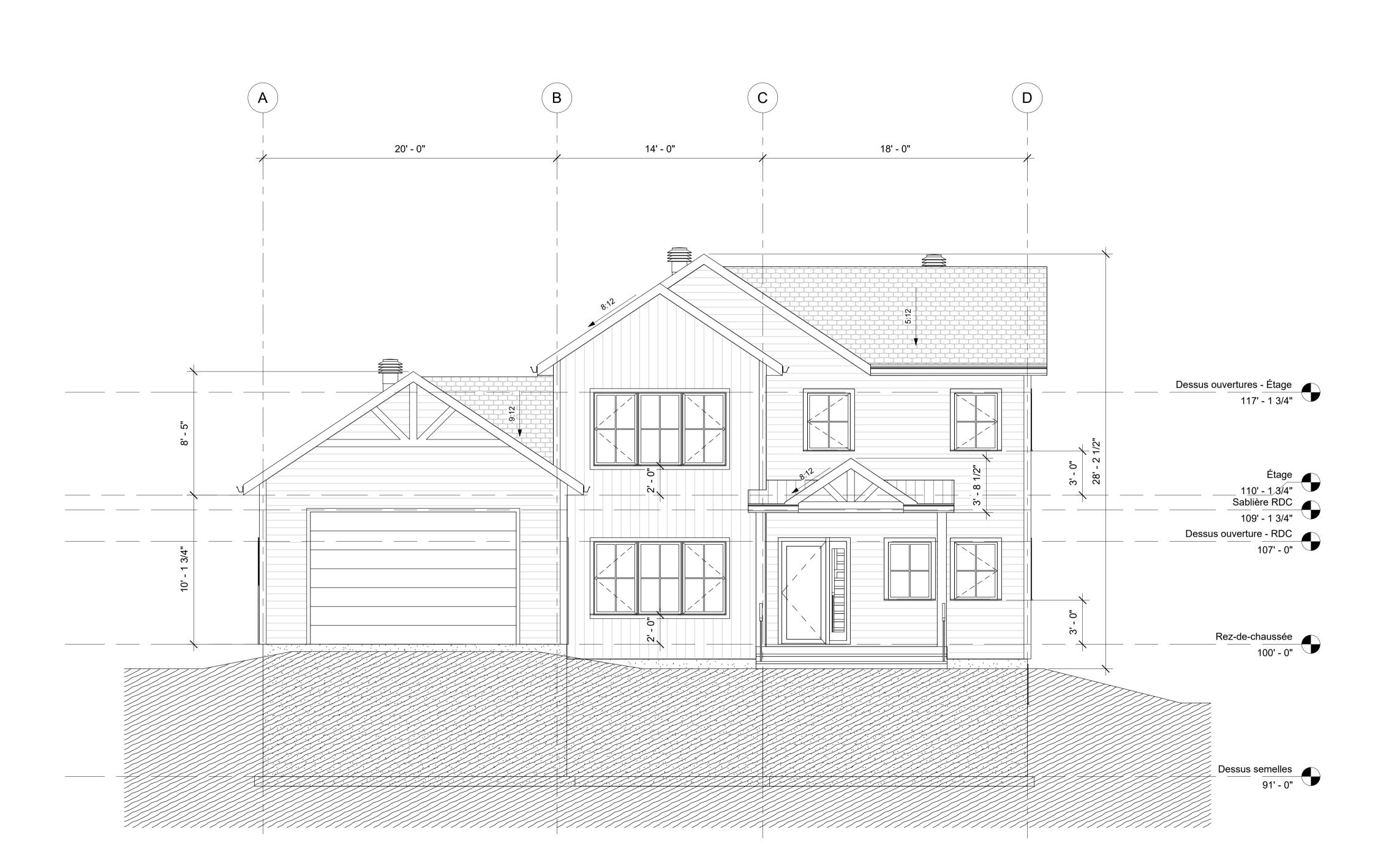
# PROJET : 21-235 2022-02-15 Date Dessiné par Vérifié par

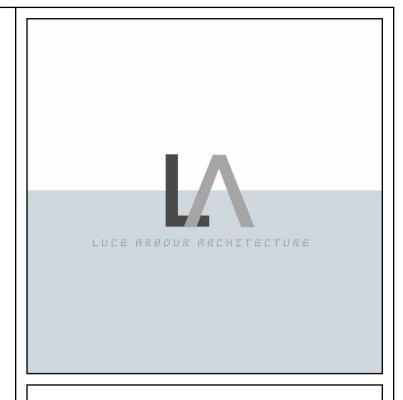


Sceau

A204

1/2" = 1'-0" Scale





Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date
CLIENT · MARIE-HÉLENE LAVOIE ET		

CLIENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET FÉLIX AUDY

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# ÉLÉVATION PRINCIPALE

# PROJET : 21-235

Date 2022-02-15

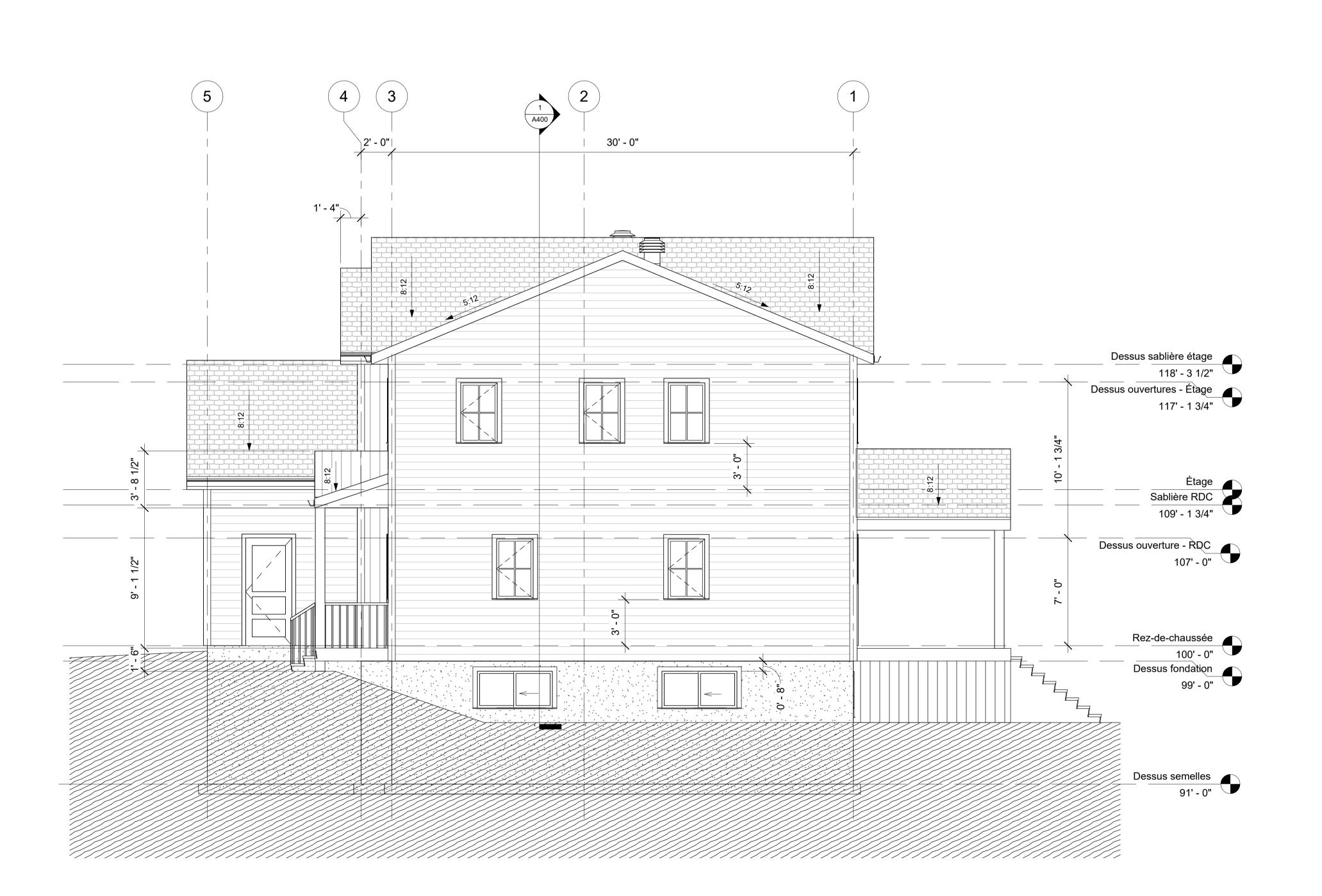
Dessiné par L.A.

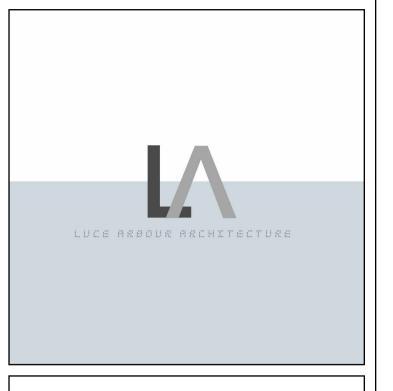
Vérifié par L.A.



Sceau

A300





Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date
	NT : MARIE-HÉLENE LA\	

ENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET FÉLIX AUDY

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# ÉLÉVATION DROITE

# PROJET: 21-235

Date 2022-02-15

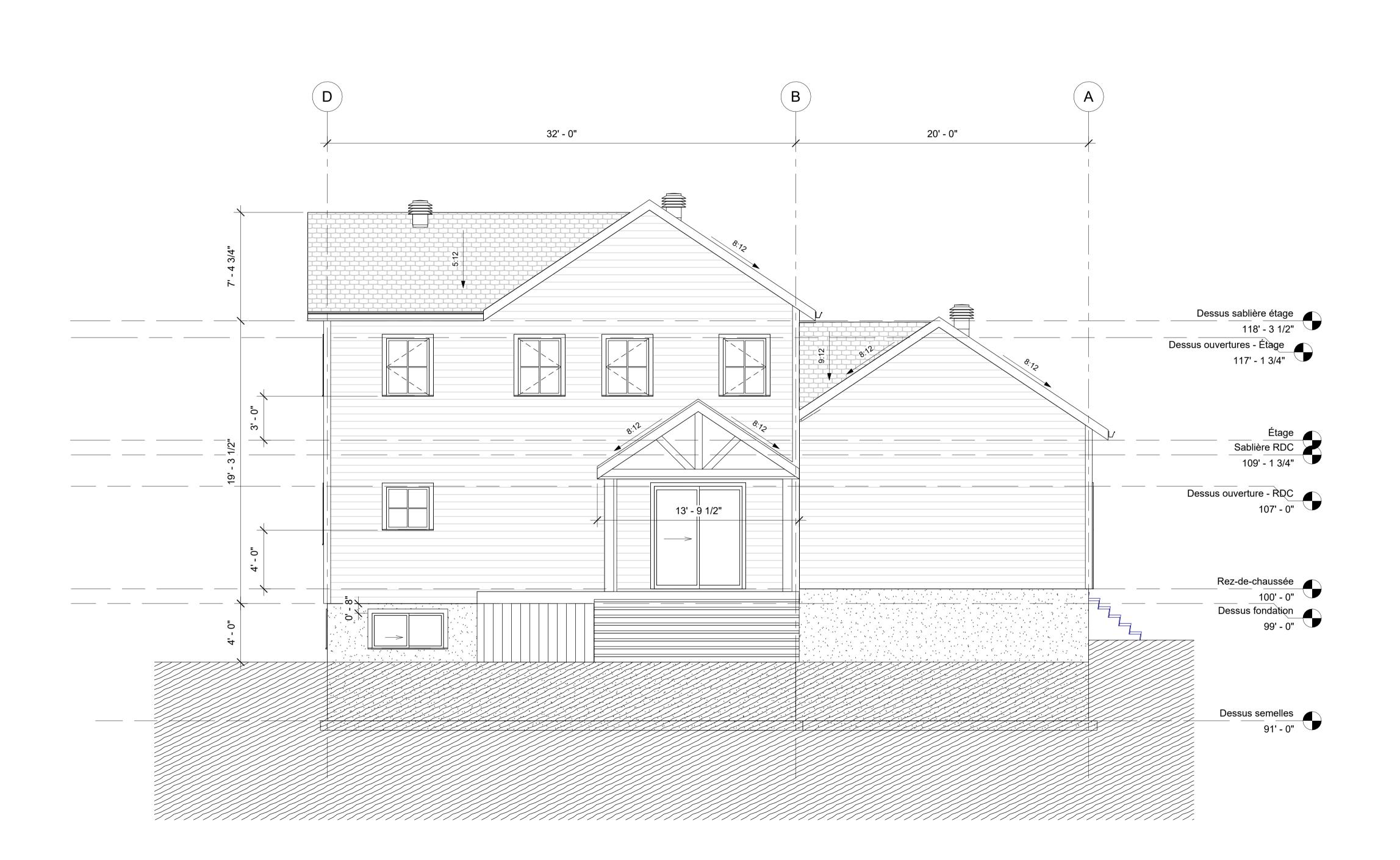
Dessiné par L.A.

Vérifié par L.A.

Sceau



A301





Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date	
CLIEN	CLIENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET		

FÉLIX AUDY

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# ÉLÉVATION ARRIÈRE

# PROJET : 21-235 2022-02-15 Date Dessiné par Vérifié par

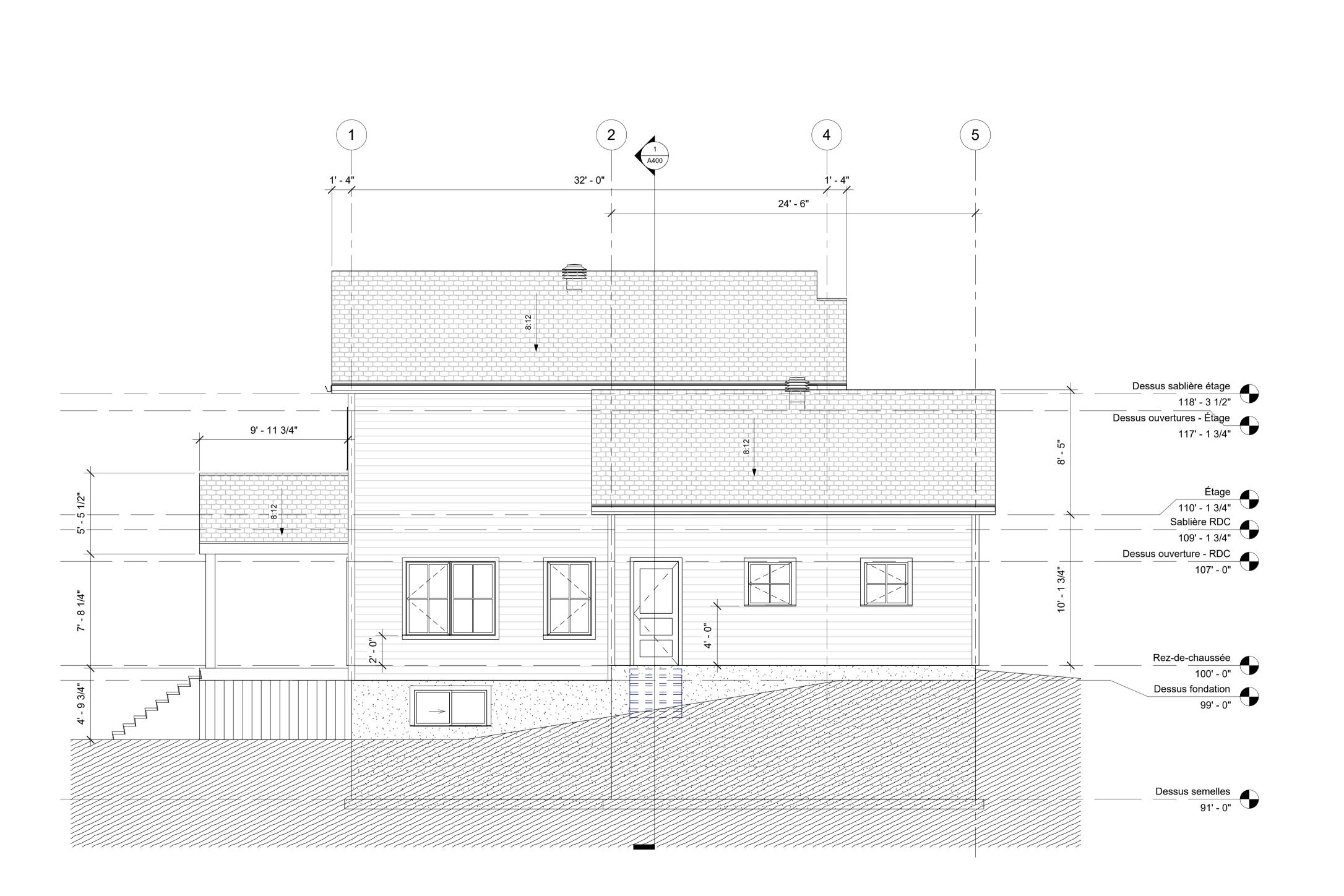


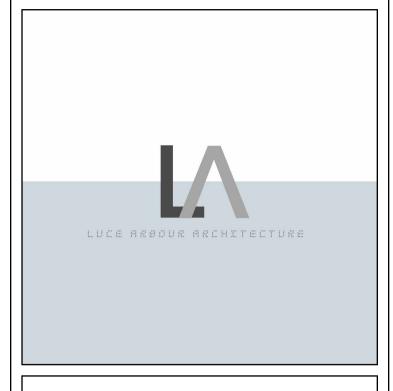
Sceau



A302

1/4" = 1'-0" Scale





Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

Description	
_	

CLIENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET FÉLIX AUDY

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# ÉLÉVATION GAUCHE

# PROJET : 21-235

Date 2022-02-15

Dessiné par L.A.

Vérifié par L.A.

Sceau



A303

## NOTES DESCRIPTIVES

80

06

03

- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA MARQUE CANEXEL, SÉRIE RIDGEWOOD D-5, POSÉ HORIZONTALEMENT, DE COULEUR BLANC: Superficie: 2850 pieds carrés.
- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA MARQUE CANEXEL, SÉRIE VSTYLE, POSÉ VERTICALEMENT, DE COULEUR BLANC: Superficie: 280 pieds carrés.
- REVÊTEMENT DE PANNEAUX DE PIERRE VISSÉS DE LA CIE BEONSTONE DE PERMACON, SÉRIE HORIZON, COULEUR CARBO, OU ÉQUIVALENT: Superficie: 100 pieds carrés.

## NOTES DESCRIPTIVES (SUITE)

- 4. REVÊTEMENT DE TOITURE EN BARDEAUX D'ASPHALTE BP CANADA, DE COULEUR NOIR 2 TONS, Superficie: 2500 pieds carrés.
- 5. REVÊTEMENT DE TOITURE EN ACIER (TÔLE) DE COULEUR NOIR, Superficie: 100 pieds carrés.

01

- 6. PORTES ET FENÊTRE DE COULEUR NOIR
- 7. MOULURES DE COIN DE 5" DE COULEUR BLANC
- 8. MOULURES DE CONTOURS DE PORTES ET FENÊTRES DE COULEUR BLANC, 3"

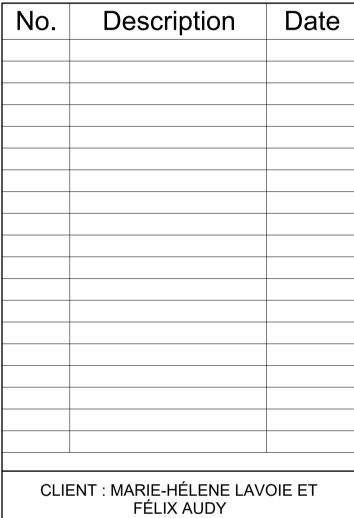
## NOTES DESCRIPTIVES (SUITE)

- 9. LUMINAIRES EXTÉRIEURS MURAUX, AU CHOIX DU CLIENT.
- 10. GALERIE, POTEAUX, GARDE-CORPS ET MAIN-COURANTE EN BOIS TEINT.
- 11. SOFFITES ET FASCIAS EN ALUMINIUM, DE COULEUR NOIR.



LUCE ARBOUR ARCHITECTURE 598-C, boulevard Perron Carleton-sur-Mer, QC G0C 1J0

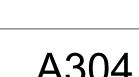
Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com



PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# ÉLÉVATIONS EXTÉRIEURES -MATÉRIAUX

# PROJET :	21-235
Date	2022-02-15
Dessiné par	L.A.
Vérifié par	L.A.
Sceau	
LUCE ARBOUR T.P. 21919	

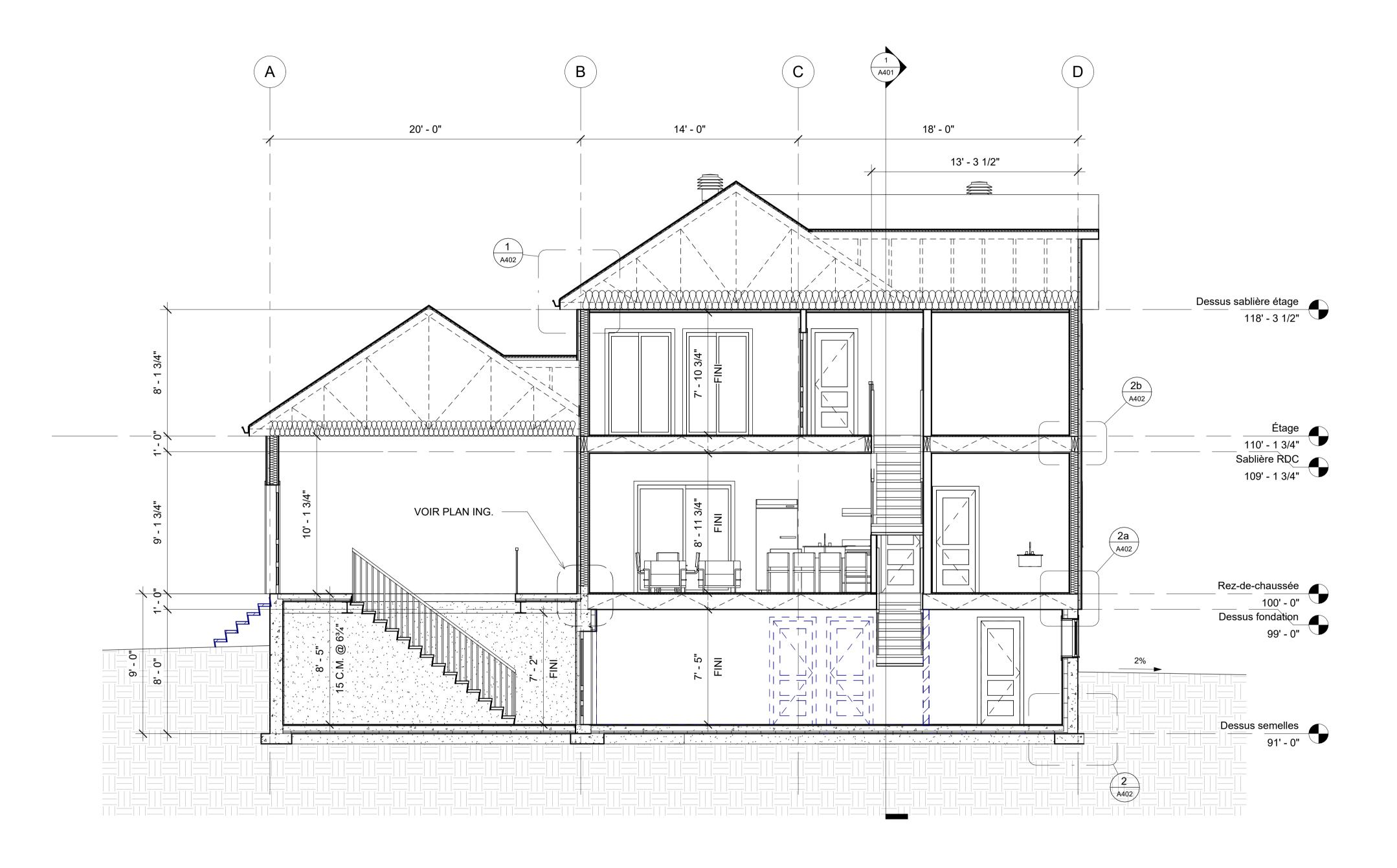


A304 Scale









Coupe de bâtiment

LUCE ARBOUR ARCHITECTURE

LUCE ARBOUR ARCHITECTURE 598-C, boulevard Perron Carleton-sur-Mer, QC G0C 1J0

Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date

CLIENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET FÉLIX AUDY

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# COUPE LONGITUDINALE

# PROJET : 21-235

Date 2022-02-15

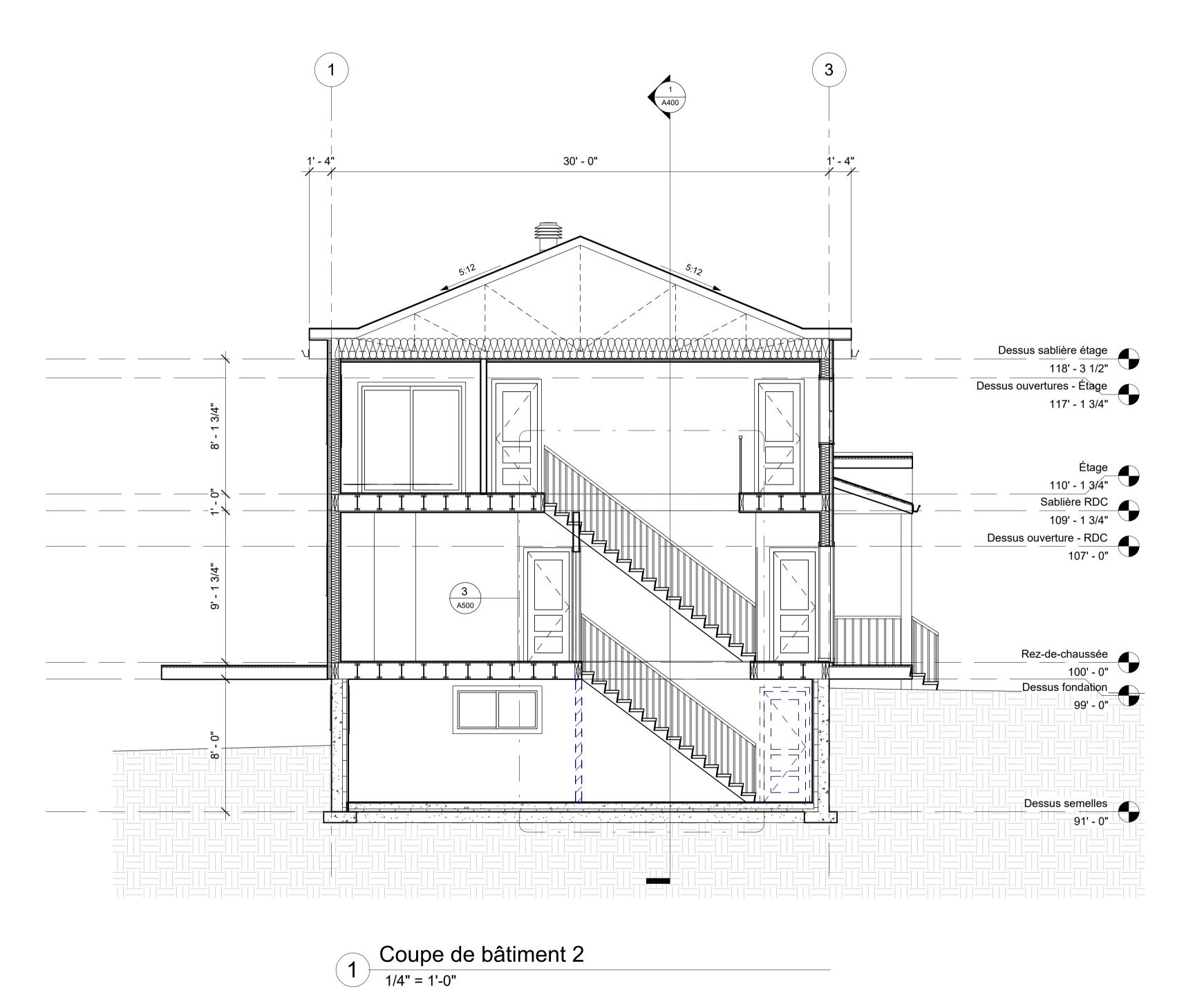
Dessiné par L.A.

Vérifié par L.A.

Sceau



A400





Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date

CLIENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET FÉLIX AUDY

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

# COUPE TRANSVERSALE

# PROJET : 21-235

Date 2022-02-15

Dessiné par

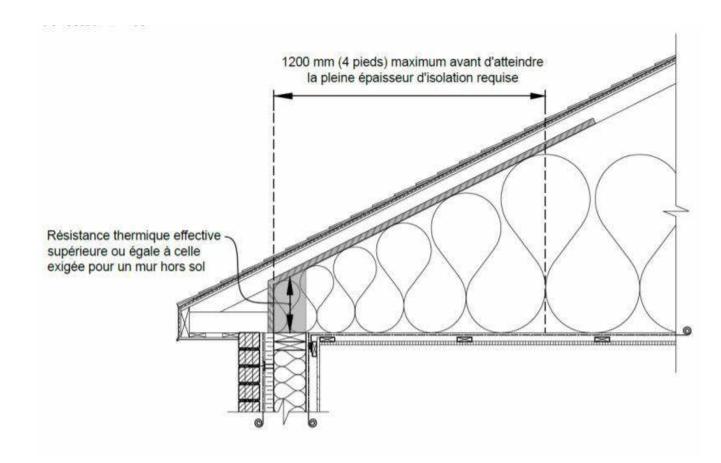
Vérifié par

Sceau

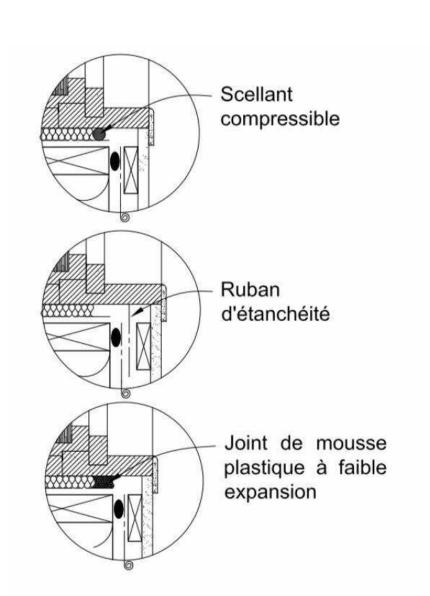


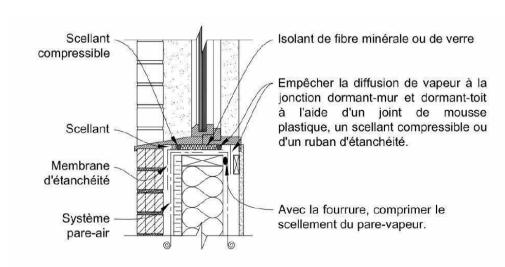
A401

## DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES INFORMATIFS AUX PLANS DE CONSTRUCTION

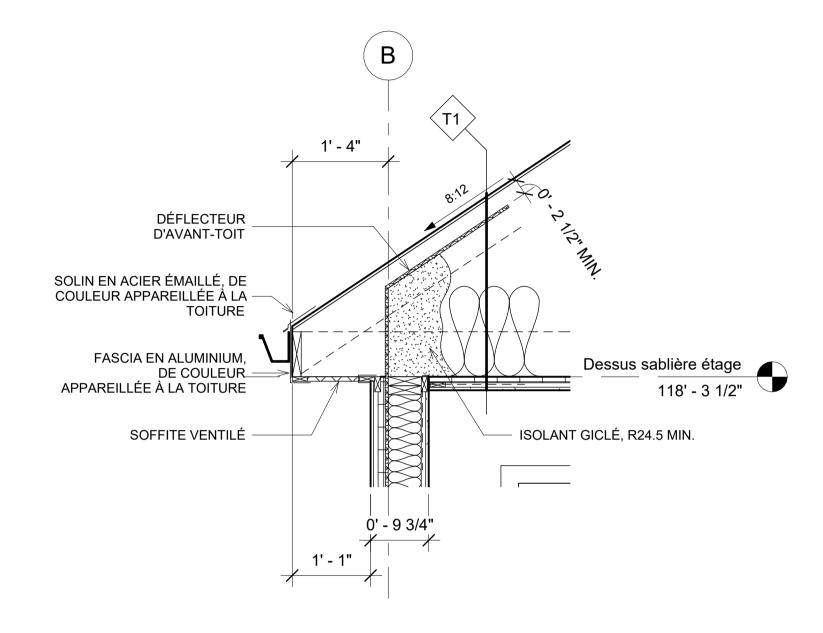


RÉDUCTION DE L'ISOLATION PERMISE À PROXIMITÉ
DE L'AVANT-TOIT ET DÉFLECTEUR MINCE

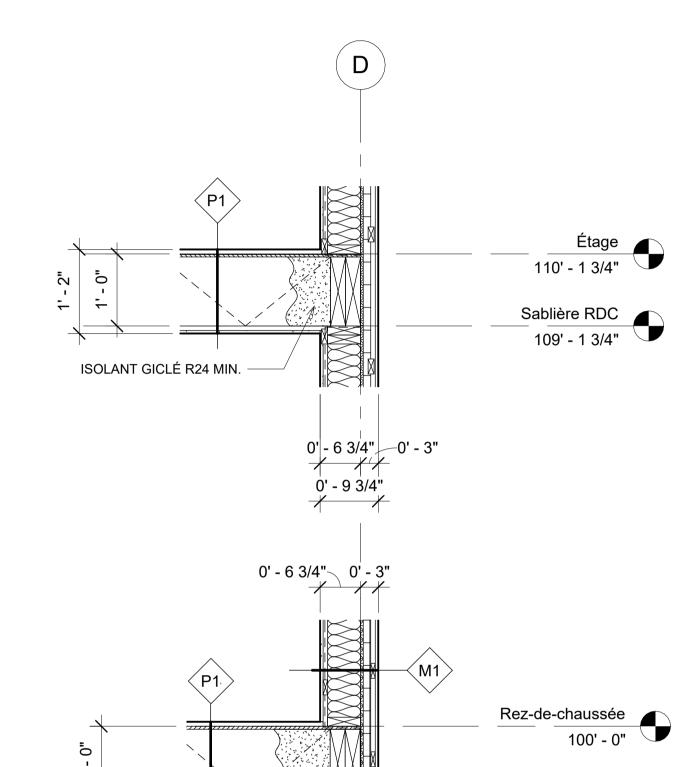


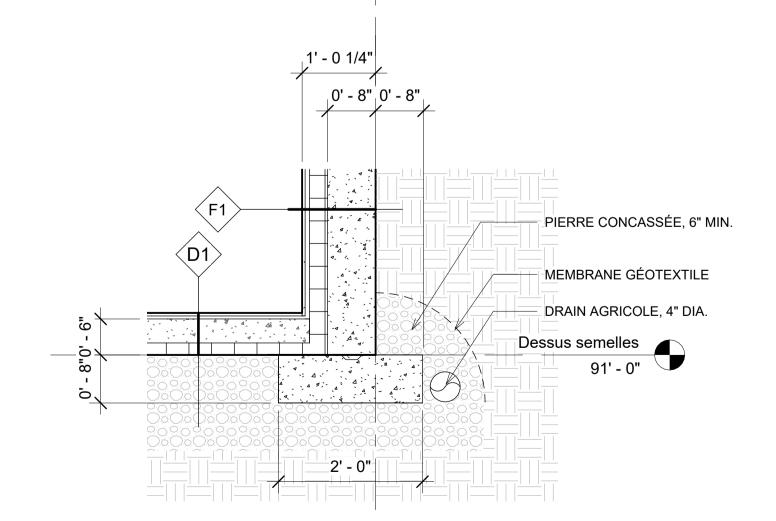


ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ AU POURTOUR DES CADRES DE FENÊTRE AVEC ISOLANT EN NATTE NON COMPRIMÉ, BOUDIN D'ÉTANCHÉITÉ ET SCELLEMENT



Détail débord de toit





ISOLANT GICLÉ R24 MIN.

Dessus fondation
99' - 0"





LUCE ARBOUR ARCHITECTURE 598-C, boulevard Perron Carleton-sur-Mer, QC G0C 1J0

Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com
Web : www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date
CLIE	NT : MARIE-HÉLENE LAV FÉLIX AUDY	/OIE ET

PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01

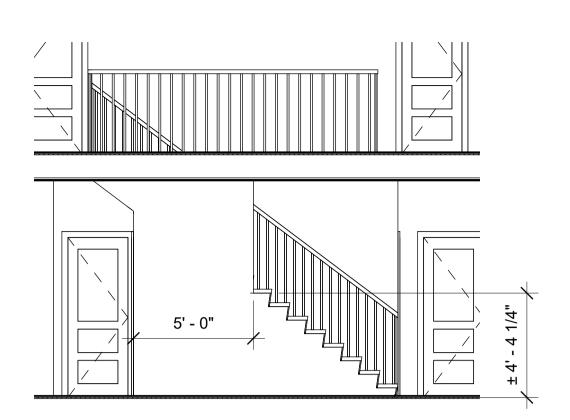
# COUPE DE MUR TYPE ET DÉTAILS

# PROJET : 21-235 2022-02-15 Date Dessiné par Vérifié par Sceau

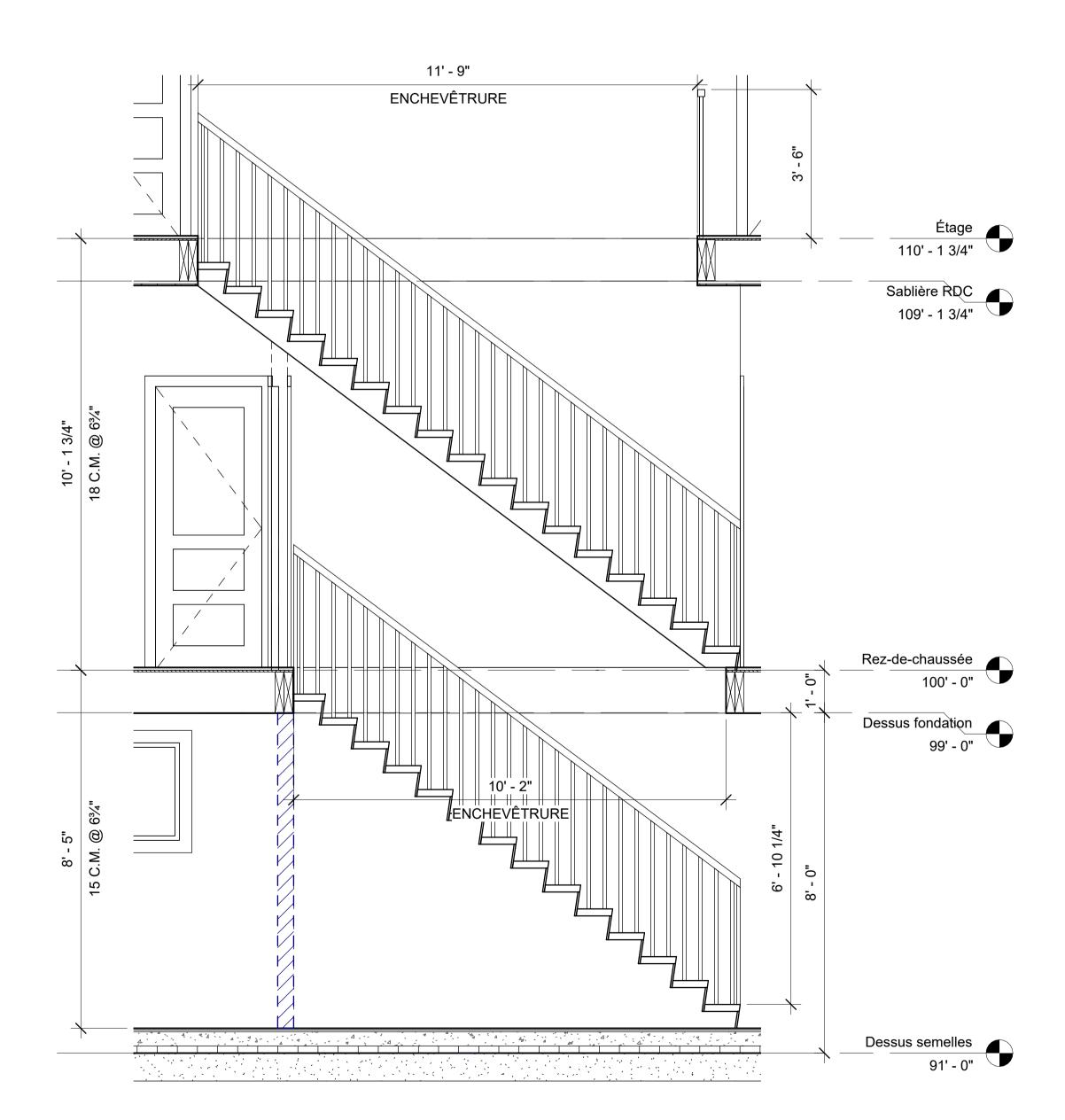


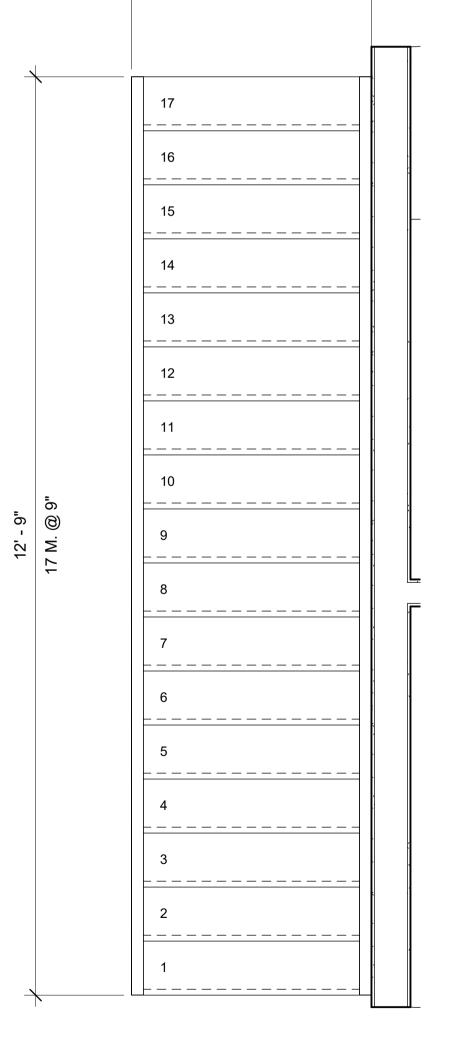
A402

3/4" = 1'-0" Scale



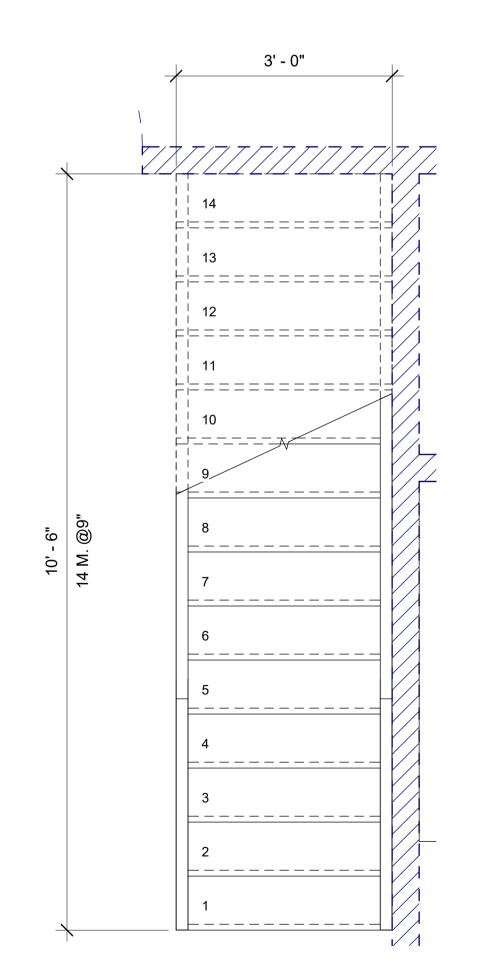
# Élévation de l'escalier



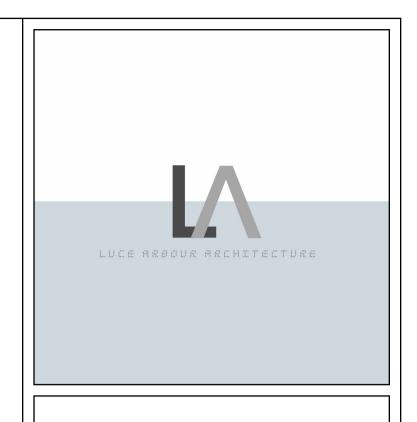


3' - 4"





1 ESC. Sous-sol @ RDC 3/4" = 1'-0"



LUCE ARBOUR ARCHITECTURE 598-C, boulevard Perron Carleton-sur-Mer, QC G0C 1J0

Tél.: (581) 886-4428 Courriel : info@lucearbourarchitecture.com Web : www.lucearbourarchitecture.com

No.	Description	Date
	•	
CLIENT : MARIE-HÉLENE LAVOIE ET FÉLIX AUDY		
PLANS FINAUX POUR CONSTRUCTION - rev. 01		

# **ESCALIERS**

# PROJET : 21-235

Date 2022-02-15

Dessiné par L.A.

Vérifié par L.A.

Sceau



A500

Scale Comme indiqué